

BULLETIN TRIMESTRIEL

N° 489- 3<sup>ème</sup> trimestre 2022

DOSSIERS  
D'ACTUALITÉ

DOSSIERS  
D'INTÉRÊT

LES BRÈVES

BIBLIOGRAPHIE

VIE  
DE L'ASSOCIATION



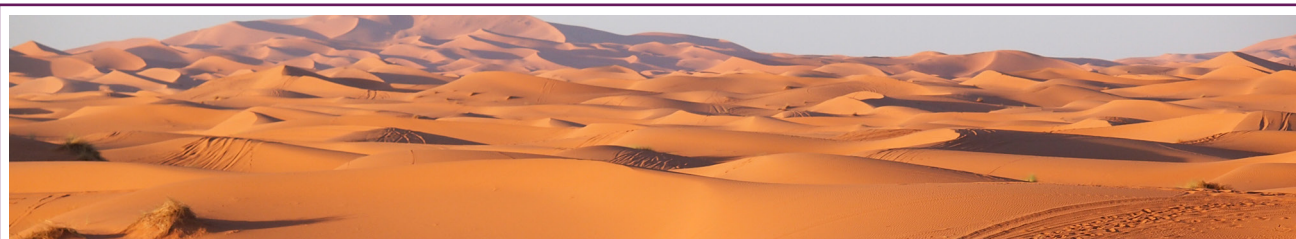
<http://www.bulletinanocr.com>



# ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

- PROGRAMMATION MILITAIRE
- DES SCENARIOS POUR UNE LPM ?
- LA NATION DEVANT UN AVENIR INCERTAIN ?



## MORTS POUR LA FRANCE AU SAHEL

11/01/2013 **Boiteux** Damien  
Terre Lieutenant 4<sup>e</sup> RHFS

19/02/2013 **Vormezeele** Harold  
Terre Sergent-chef 2<sup>e</sup> REP

02/03/2013 **Charenton** Cédric  
Terre Caporal 1<sup>er</sup> RCP

06/03/2013 **Pingaud** Wilfried  
Terre Caporal-chef 68<sup>e</sup> RAA

17/03/2013 **Van Dooren** Alexandre  
Terre Caporal 1<sup>er</sup> RIMa

29/04/2013 **Duval** Stéphane  
Terre Caporal-chef 1<sup>er</sup> RPIMa

30/07/2013 **Martin-Vallet** Marc  
Terre Caporal-chef 515<sup>e</sup> RT

07/05/2014 **Kalafut** Marcel  
Terre Sergent 2<sup>e</sup> REP

14/07/2014 **Nikolic** Devid  
Terre Adjudant-chef 1<sup>er</sup> REG

29/10/2014 **Dupuy** Thomas  
Air Sergent-chef CPA 10

29/11/2014 **Bajja** Samir  
Terre Adjudant 4<sup>e</sup> RHFS

12/07/2015 **Cheou** Nelson  
Terre Sergent-chef 54<sup>e</sup> RA

17/08/2015 **Ronis** Jean-Luc  
Terre Caporal 2<sup>e</sup> RMat

27/08/2015 **Truffaux** Baptiste  
Terre 1<sup>re</sup> Classe 21<sup>e</sup> RIMa

26/11/2015 **Guarato** Alexis  
Air Sergent-chef CPA 10

22/02/2016 **Roche** Nicolas  
Air Caporal-chef BA 123

12/04/2016 **Chauwin** Michael  
Terre Caporal 511<sup>e</sup> RT

12/04/2016 **Noblet** Damien  
Terre Sergent 511<sup>e</sup> RT

12/04/2016 **Poo-Sing** Mickaël  
Terre 1<sup>re</sup> Classe 511<sup>e</sup> RT

04/11/2016 **Jacq** Fabien  
Terre Sergent-chef 515<sup>e</sup> RT

05/04/2017 **Barbé** Julien  
Terre Caporal-chef 6<sup>e</sup> RG

18/06/2017 **Riveta** Albéric  
Terre 1<sup>re</sup> Classe 1<sup>er</sup> RCP

21/02/2018 **Dernoncourt** Timothé  
Terre Caporal-chef 1<sup>er</sup> RS

21/02/2018 **Mougin** Emilien  
Terre Sergent-chef 1<sup>er</sup> RS

17/10/2018 **Rafik** Abdelatif  
Terre Caporal 14<sup>e</sup> RISLP

08/12/2018 **El Arabi** Karim  
Terre Caporal-chef 2<sup>e</sup> RH

02/04/2019 **Laycuras** Marc  
SSA Médecin 2,3 (équivalent de Capitaine) 14<sup>e</sup> CMA

09/05/2019 **Bertoncello** Alain  
Marine Maître Commando Hubert

09/05/2019 **de Pierrepont** Cédric  
Marine Maître Commando Hubert

02/11/2019 **Pointeau** Ronan  
Terre Brigadier 1<sup>er</sup> RS

25/11/2019 **Bockel** Pierre  
Terre Lieutenant 5<sup>e</sup> RHC

25/11/2019 **Carette** Julien  
Terre Adjudant-chef 5<sup>e</sup> RHC

25/11/2019 **Chomel** de Jarnieu Romain  
- Terre Capitaine 4<sup>e</sup> RCh

25/11/2019 **Duval** Valentin  
Terre Maréchal-des-logis 4<sup>e</sup> RCh

25/11/2019 **Frisonroche** Clément  
Terre Capitaine 5<sup>e</sup> RHC

25/11/2019 **Gireud** Benjamin  
Terre Capitaine 5<sup>e</sup> RHC

25/11/2019 **Jouk** Andreï  
Terre Sergent-chef 2<sup>e</sup> REG

25/11/2019 **Leusie** Jérémy  
Terre Maréchal-des-logis-chef 93<sup>e</sup> RAM

25/11/2019 **Mégard** Nicolas  
Terre Capitaine 5<sup>e</sup> RHC

25/11/2019 **Morisse** Alex  
Terre Lieutenant 5<sup>e</sup> RHC

25/11/2019 **Protin** Alexandre  
Terre Maréchal-des-logis-chef 4<sup>e</sup> RCh

25/11/2019 **Salles-de-Saint-Paul** Romain  
Terre Brigadier-chef 5<sup>e</sup> RHC

25/11/2019 **Serre** Antoine  
Terre Maréchal-des-logis 4<sup>e</sup> RCh

16/02/2020 **Henry** Morgan  
Terre Sergent-chef 54<sup>e</sup> RT

01/05/2020 **Martynyok** Dmytro  
Terre Brigadier 1<sup>er</sup> REC

04/05/2020 **Clément** Kévin  
Terre 1<sup>re</sup> Classe 1<sup>er</sup> REC

23/07/2020 **Razafintsalama** Tojohasi-  
na - Terre 1<sup>re</sup> Classe 1<sup>er</sup> RHP

31/07/2020 **Fila** Andy  
Terre Brigadier-chef 14<sup>e</sup> RISLP

05/09/2020 **Texier** Sébastien  
Terre Brigadier-chef 1<sup>er</sup> RHP

05/09/2020 **Volpé** Arnaud  
Terre 1<sup>re</sup> Classe 1<sup>er</sup> RHP

28/12/2020 **Issakhanian** Dorian  
Terre 1<sup>re</sup> Classe 1<sup>er</sup> RCH

28/12/2020 **Mauri** Tanerii  
Terre Brigadier-chef 1<sup>er</sup> RCH

28/12/2020 **Pauchet** Quentin  
Terre 1<sup>re</sup> Classe 1<sup>er</sup> RCH

02/01/2021 **Huynh** Yvonne  
Terre Sergent 2<sup>e</sup> RH

02/01/2021 **Risser** Loïc  
Terre Brigadier 2<sup>e</sup> RH

24/09/2021 **Blasco** Maxime  
Terre Caporal-chef 7<sup>e</sup> BCA

12/10/2021 **Quélin** Adrien  
Terre Maréchal des logis 4<sup>e</sup> RCh

22/01/2022 **Martin** Alexandre  
Terre Brigadier 54<sup>e</sup> RA



# LE MOT DU PRÉSIDENT

“ Mes chers camarades

Au sein de cette violence journalière qui frappe à nos portes il nous faut prendre du recul, réfléchissant ainsi à ce qui nous arrive, à ce qui nous attend, à ce qui nous fait peur et à ce que nous pouvons entreprendre... La violence des enjeux de vie et de pouvoir inhérente à la nature humaine semble parfois canalisée par la culture, l'ouverture d'esprit et la compassion. Mais l'ordre mondial est en cours de changement rapide et brutal.



Alors il faut nous ressaisir, réfléchir ensemble, nous rassembler pour définir l'avenir que nous souhaitons pour nous même, nos enfants, notre pays et nos valeurs. Le courtermisme apparent des dirigeants ne rassure personne, mais qui donc exige d'eux bien plus qu'ils ne semblent pouvoir donner si ce n'est nous-mêmes ? Il est de notre responsabilité aussi de mettre en œuvre des idées de vie en commun, d'actions réfléchies porteuses d'espoir pour tous.

Alors exprimons-nous, engageons-nous en bannissant l'exclusion et la violence ir-réfléchie.

Consacrons nos efforts à la définition d'un projet social, d'une politique et d'une Défense cohérents et consensuels. Un événement comme « *La journée du combattant* » organisée à Nîmes la semaine dernière nous permet, par exemple, de poursuivre concrètement cet objectif. Il vous en sera rendu compte bientôt. Cependant le temps nous est compté, il faudra en passer par des politiques rapidement définies, des moyens chichement mesurés pour parer au plus pressé. Surtout n'oublions pas que la préparation de l'avenir est affaire de réflexion mûrie et d'une recherche responsable de consensus national. Espérons que nos élus de tous bords sauront se soumettre à ces règles impérieuses. Engageons-les dans cette voie de toutes nos forces.

Courage à tous. ”

V.A. (2s) Michel OLHAGARAY  
Président de l'ANOCR

## SOMMAIRE

### DOSSIERS D'ACTUALITÉ

PROGRAMMATION MILITAIRE : 7

DES SCÉNARIOS POUR UNE LPM ? : 8 / 11

LA NATION DEVANT UN AVENIR INCERTAIN : 12 / 14

DÉFENSE ET SOUVERAINETÉ : 15 / 17

LA GUERRE EN UKRAINE : 18 21/

POUR UNE ARMÉE DE RÉSERVE : 22 / 23

TAIWAN - CHINE : 24

MENACE CHINOISE SUR TAIWAN : 25 / 29

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 30 / 40

LES BRÈVES : 42 / 45

BIBLIOGRAPHIE : 46

VIE DE L'ASSOCIATION : 47

« *L'état militaire exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. ( Art. 1<sup>er</sup> de la loi portant sur le statut des militaires). »*

Pour toute insertion dans le bulletin, adresser textes et photos à : [bulletinanocr@orange.fr](mailto:bulletinanocr@orange.fr)

**Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers**

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 ( JO du 17 juillet 1993 page 10075)

**Siège social** : 15, rue Cler, 75007 Paris

**Adresse postale** : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

**Tél.** 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris

**Courriel** : [anocr@orange.fr](mailto:anocr@orange.fr)

**Site internet** : [www.anocr.org](http://www.anocr.org)

**Métro** : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire

**Directeur de la publication** : Michel Olhagaray

**Rédacteur en chef** : Nicolas Polini

**Comité de rédaction** : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valery,

François Chauvancy, Thierry Llorca, Bruno Britsch, Roland Pietrini

**Impression** : Imprimerie Saviard

**Dépôt légal** : Octobre 2022

Commission paritaire : 0521G88248

Tirage :

Tarifs cotisation et abonnement : page 6

# MINISTÈRE DES ARMÉES

## ÉTAT - MAJOR DES ARMÉES

### ordre du jour n° 20

=oOo=

*du général d'armée Thierry Burkhard  
chef d'état-major des Armées*

*Officiers, sous-officiers, officiers mariniers, soldats, marins et aviateurs, d'active et de réserve,  
personnel civil des armées,*

*Aujourd'hui, lundi 15 août 2022, les derniers militaires français de l'opération BARKHANE  
présents au Mali ont quitté le pays et franchi la frontière nigérienne.*

*En 2013, l'armée française s'est engagée à la demande des autorités maliennes, pour  
combattre des groupes armés terroristes qui occupaient la moitié de son territoire et  
menaçaient Bamako. Nous avons lutté avec succès avec les forces armées de ce pays, et aux  
côtés de nos partenaires africains, européens et nord-américains, pour les empêcher de  
prendre le contrôle du Mali. Nous avons sans relâche combattu l'État islamique dans le Grand  
Sahara et le Rassemblement pour la victoire de l'islam et des musulmans, les empêchant  
d'abattre l'État malien. Nous avons également appuyé la montée en puissance des forces  
armées maliennes pour qu'elles puissent à terme protéger la population.*

*Ces réussites opérationnelles obtenues sur le sol malien, dans des conditions souvent  
éprouvantes, sont le fruit de l'engagement sans faille de tous les soldats, marins et aviateurs  
qui y ont servi. Je salue leur détermination, leur courage et leur compétence. La fin de notre  
présence au Mali n'enlève rien à la légitime fierté qu'ils peuvent continuer à ressentir du fait  
de l'accomplissement des missions qui leur avaient été fixées.*

*Le Président de la République a décidé en février dernier de quitter le Mali en raison des choix  
des autorités en place, jugés incompatibles avec notre action. Pour permettre le départ en bon  
ordre et en sécurité de ce territoire immense, les armées françaises ont opéré une  
reconfiguration d'une ampleur inédite, tout en poursuivant les opérations contre les groupes  
terroristes. L'opération BARKHANE a toujours représenté un défi logistique considérable.  
Pour cette manœuvre de réarticulation, les acteurs des chaînes logistiques ont fait preuve d'un  
surcroît de détermination et de pugnacité. Je les en félicite tout spécialement et je souligne leur  
savoir-faire, que peu d'armées détiennent.*

*Cette véritable « opération dans l'opération » a atteint ses objectifs alors que la situation sécuritaire présentait toujours des défis quotidiens, tant à cause des attaques directes de groupes armés terroristes, que du fait d'attaques informationnelles. Avec professionnalisme, nous avons transféré nos bases aux forces armées maliennes et internationales pour qu'elles puissent poursuivre le combat. Je félicite le général Michon pour les résultats opérationnels obtenus et pour la rigueur et l'intelligence avec lesquelles il a commandé la force BARKHANE durant l'année écoulée, car une manœuvre de réarticulation est toujours une phase délicate.*

*La maîtrise de la force a été le maître mot de l'action française au Mali durant les neuf années des opérations SERVAL et BARKHANE. La valeur des soldats, marins et aviateurs qui ont servi sur ce théâtre constitue la première raison des succès tactiques. Elle a toutefois été démultipliée par la participation au combat et l'appui aux opérations de nos alliés et partenaires africains, européens, d'Amérique du Nord et récemment du Moyen-Orient. La confiance qu'ils nous ont accordée est la plus belle preuve de l'importance des objectifs stratégiques que nous cherchons à atteindre et de la pertinence de notre manière d'agir.*

*À l'heure où se clôt ce chapitre important de BARKHANE, je veux rappeler le sacrifice ultime des 59 militaires français tombés au Sahel. Ils sont allés au bout de leur engagement. Nous ne les oublierons pas, nous n'oublierons pas leurs familles et nous continuerons à évoquer avec respect le souvenir de ces frères d'armes. Je veux aussi dire à tous nos blessés que nous resterons à leurs côtés. Nous tiendrons les promesses de notre engagement comme eux ont accompli leur devoir. Nous continuerons de soutenir leurs proches.*

*Depuis le 27 juillet 2022, le général Baratz commande la force BARKHANE. Il a toute ma confiance pour continuer la lutte contre les groupes armés terroristes en appui des pays du Sahel. En effet, la lutte contre le terrorisme reste une priorité de la France mais il est certain que ces groupes ne pourront être durablement défaits que par les armées africaines elles-mêmes. Conformément aux orientations du Président de la République, l'action de l'armée française va évoluer pour s'inscrire toujours plus en accompagnement des pays africains dans leur quête de sécurité et de stabilité. Notre action militaire s'articule désormais autour de propositions de formation et d'entraînement conjoints, ainsi que d'appui et d'accompagnement au combat des armées des pays partenaires lorsqu'elles le sollicitent. Nous devons coordonner ces formes de coopération avec nos alliés européens. Dans cet esprit, nous nous plaçons déjà en soutien de plusieurs forces armées nationales qui décident pleinement des opérations qu'elles conduisent.*

*L'évolution du volet militaire de l'action française s'inscrit dans un continuum large entre l'offre diplomatique, des partenariats renouvelés et des actions de développement afin de bâtir, dans la durée, une intimité plus forte avec les armées africaines. Cette stratégie repensée répond aux évolutions de la menace en Afrique de l'Ouest, notamment aux nouvelles velléités*

territoriales des groupes terroristes dans les pays du Golfe de Guinée. Elle permet également de s'adapter à la compétition intense qui se renforce sur ce continent, y compris dans le champ informationnel.

Face à ces nouveaux défis, j'ai confiance dans nos armées, leur inventivité, leur capacité d'adaptation collective et la compétence individuelle de chacun. Des liens forts unissent les armées françaises et certaines armées africaines. La connaissance mutuelle de leurs cadres et les combats menés en commun sont un terreau fertile pour adapter et développer nos partenariats. Par-dessus tout, notre volonté, valorisée par un cadre éthique solide et des forces morales vivantes, demeure inébranlable.

Soyons audacieux, en avant !

Le 15 août 2022



Numéro d'ordre général : 5272



**BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT**

Je soussigné(e)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Grade ( ou celui du conjoint ) \_\_\_\_\_

Décorations : \_\_\_\_\_

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Situation de famille : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

- déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;
- déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;
- a connu l'existence de l'ANOCR par ..

Signature et date

(1) Entourer la réponse

**Tarifs des cotisations et abonnements**

Grades ou équivalent dans les autres armées, armes et services	Officiers			Conjoints survivants		
	Cot.	Abon.	Total	Cot.	Abon.	Total
<b>Off. subalterne</b>	15.00€	10.50€	25.50€	7.50€	5.50€	13.00€
<b>Commandant</b>	18.00€	10.50€	28.50€	9.00€	5.50€	14.50€
<b>Lt-colonel</b>	20.00€	10.50€	30.50€	10.00€	5.50€	15.50€
<b>Colonel</b>	23.00€	10.50€	33.50€	11.50€	5.50€	17.00€
<b>Général</b>	29.00€	10.50€	39.50€	14.50€	5.50€	20.00€

(\*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donnent droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

- Cotisation
- Cotisation et abonnement



## PROGRAMMATION MILITAIRE

Par les Généraux (2S) Daniel VALERY et Jean Jacques CAHUET

Incontestablement, les demandes formelles et les ouvertures contenues dans les discours du Président de la République des 13 et 14 Juillet 2022 ont constitué un formidable accélérateur de la pensée militaire.

*« J'ai demandé aux ministres, au chef d'état-major des armées et au délégué général pour l'armement de reconsidérer la pertinence de nos organisations, de nos structures, parfois de nos schémas de pensée. La force morale ne sera jamais un acquis, c'est une transmission, un chemin, une dynamique ... Mais je vous demande de faire davantage, en donnant à nos réserves une nouvelle ambition, en doublant le volume des réserves opérationnelles des armées, et en investissant plus et mieux le grand projet de Service National Universel que je porte... Mais le SNU dans sa complétude doit permettre d'amorcer, d'encourager, d'universaliser en quelque sorte la logique qui est la nôtre. Car c'est toute la société française que je souhaite mobiliser, en renforçant notre esprit de cohésion nationale en métropole et en outre-mer. »*

Constatant l'insuffisance des lois de programmation militaires (LPM) précédentes, le Président demande donc, dans une nouvelle LPM, couvrant les années 2024 à 2030, à présenter début 2023, de reconsidérer le format des armées, d'exploiter les possibilités d'innovations dans les méthodes des industriels de la défense et de conduite des programmes d'armement pour faire face aux besoins complémentaires urgents en équipements et en logistique et, plus globalement, une évolution indispensable du concept de défense de la Nation en s'appuyant sur un SNU plus investi par les armées.

C'est toute notre société qu'il veut mobiliser en développant des forces morales largement négligées depuis la Résistance au profit d'un hédonisme encouragé par une société de loisirs et de consommation. Avec les Armées et l'Intérieur, tous les autres départements ministériels sont concernés, en particulier l'Education Nationale et les Finances.

Le développement de la guerre en Ukraine, depuis maintenant plus de six mois, nous a permis une observation actualisée des conditions d'une guerre de haute intensité sur le territoire européen. On connaît désormais l'adversaire, ses ambitions, ses méthodes et ses moyens. Il importe maintenant de doter la France, pays souverain, le seul qui soit doté d'une dissuasion nucléaire autonome dans l'UE, membre de l'OTAN et membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, des moyens d'assurer sa défense par elle-même et d'assurer ses engagements dans les alliances qu'elle a contractées.

L'heure est désormais à la décision et à l'action. Des scénarios de conflit potentiel peuvent être élaborés dans le cadre de l'OTAN et de l'UE d'une part, et sur le territoire national, y compris ultra marin, d'autre part, les deux étant simultanément probables. Ils doivent permettre de dimensionner les forces à réunir pour faire face en toutes circonstances même les plus improbables. Malgré l'urgence, un processus décisionnel éprouvé doit être respecté. Il ne donnera peut-être pas une solution idéale, mais en fournira une, viable et réalisable, dans les délais imposés par l'urgence. Le Président se donne jusqu'à 2030 pour mobiliser la société toute entière. On peut y voir un double but : renforcer significativement notre défense et impliquer la population dans la dissuasion nucléaire.

Ainsi, les jeunes d'une dizaine d'années aujourd'hui seront-ils concernés à leur majorité et l'Education Nationale aura la charge dès maintenant, au sein de notre pays, de leur insuffler les forces morales dont la résistance de l'Ukraine nous a montré l'importance capitale. Face à de tels enjeux, l'ANOCR se doit d'apporter sa pierre à l'édifice. L'expérience de ses membres, qui pour la plupart ont connu les conditions de la confrontation Est-Ouest, et leur volonté de la faire partager à nos concitoyens dans cette période relativement anxiogène, constituent le fil directeur du dossier de ce bulletin qui a pour but aussi d'informer la classe politique, en amont du vote de la nouvelle LPM.

Car finalement, ce sont les représentants de la Nation qui voteront cette loi. Nos députés viennent d'être élus et certains sont pratiquement des néophytes en matière de défense. Beaucoup ont besoin d'une réelle formation avant de se prononcer en toute connaissance de cause. Quant aux sénateurs, plus au fait des questions de défense, ils seront amenés à participer à l'enrichissement de la loi. Quelles que soient les modalités qui seront retenues pour l'élaboration et le vote de cette loi, il semble nécessaire que le parlement se dote d'une « *commission permanente de programmation militaire* » chargée d'assurer un suivi précis et d'éventuels ajustements lors de son exécution.

Et, en dépit du risque imputé au référendum de ne pas répondre à la question posée, la prise de conscience des dangers n'impose-t-elle pas la recherche d'une véritable approbation populaire quand il s'agit de l'avenir de notre Nation ? Cette procédure permettrait à la fois une large campagne d'information de nos concitoyens qui voteraient en toute connaissance de cause, et donnerait un signal très fort à nos adversaires potentiels comme à nos alliés sur la détermination de la France à reprendre son destin en main.



## DES SCENARIOS POUR UNE LPM ?

Par les Généraux (2S) Daniel VALERY et Jean Jacques CAHUET

Avec la crise de la Covid, le Président de la République a pris l'habitude de gérer les différentes situations de crise à travers des « conseils de défense ». Cette appellation est une reprise du conseil de défense de l'Empire créé par le Général de Gaulle au moment de la France Libre en 1940-1941 pour lui servir de gouvernement provisoire. La défense étant le premier devoir du pouvoir exécutif, elle concerne néanmoins tous les citoyens et n'affranchit pas l'usage du processus démocratique.



Or, ces conseils de défense (santé, écologie, énergie, etc.) sont devenus un moyen pour le Président de gouverner sans passer par le parlement. En langage militaire, c'est de la conduite des opérations.

Le rôle du Politique est fondamental. Les spécialistes comme Jean Guisnel et J.D. Merchet s'accordent sur la nécessité de réévaluer notre modèle d'armée. Olivier Schmitt demande même la conception d'un nouveau Livre Blanc ou, a minima, d'une Revue Stratégique, avant de présenter une LPM consolidée et durable au Parlement.

En effet, avant la conduite, il faut une planification qui prenne en considération diverses hypothèses définies par le politique conduisant à des variantes permettant divers chemins pour atteindre les objectifs stratégiques en fonction des circonstances réellement rencontrées.

### LES LIVRES BLANCS :

La France a construit sa défense actuelle en s'appuyant sur plusieurs Livres Blancs dont les plus significatifs ont été élaborés en 1972 et en 1994.

Le LB de 1972 s'en tenait à trois grandes hypothèses de défense englobant la dissuasion nucléaire (Défense du territoire - sites stratégiques et essentiels -

et de ses frontières terrestres, maritimes et aériennes ; participation à la défense de l'Europe au sein d'une coalition ; défense de nos territoires ultramarins et des espaces maritimes associés). Le respect de nos accords de défense en Afrique est une constante de ces scénarios.

Le LB de 1994, rédigé après la chute du monde soviétique, maintient la dissuasion nucléaire sans désigner d'ennemi et la nécessité d'une force opérationnelle terrestre nécessaire à la projection, la dissuasion, la prévention et la protection.

Il revoit cependant le format des armées en prélevant les « dividendes de la paix » chers à Mr Fabius et définit, dans un environnement actualisé de celui du LB de 1972 six scénarios avec probabilité d'occurrence croissante et délai d'apparition pour le dimensionnement des armées.

- **Scénario 1** : conflit régional ne mettant pas en cause nos intérêts vitaux
- **Scénario 2** : conflit régional pouvant mettre en cause nos intérêts vitaux
- **Scénario 3** : atteinte à l'intégrité du territoire national hors métropole
- **Scénario 4** : mise en œuvre des accords de défense bilatéraux
- **Scénario 5** : opérations en faveur de la paix et du droit international
- **Scénario 6** : résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale.

### Deux remarques :

1 - Ce Livre Blanc intervient après la guerre du Golfe (1990 - 1991) qui a imposé à la France de ne projeter que des militaires engagés (y compris des VSL).

2 - Dès son élection en 1995, tirant les leçons de la Guerre du Golfe et respectant une promesse électorale, Jacques Chirac a décidé de la suspension du Service National en accordant un délai de réalisation correspondant à son septennat. Ce LB est ainsi devenu caduc dès sa parution.





### Le scénario 6 :

Les hypothèses ne sont ni exclusives ni indépendantes les unes des autres pouvant ainsi conduire la France à engager plusieurs actions simultanées. Cette perspective ne doit pas être négligée au moment de la constitution de nos forces. Nous nous intéresserons essentiellement au scénario 6 qui est alors considéré comme « *très peu vraisemblable et peu probable à l'horizon considéré* » (20 ans). « *Il ne peut cependant être écarté car il présente un risque mortel* ». « *Sa réapparition devrait prendre des délais suffisants pour qu'il soit permis de procéder, si nécessaire, à une adaptation progressive et un changement de format de notre outil de défense, à partir de dispositions appropriées prises dès le temps de paix. L'autorité politique doit décider, le moment venu, les mesures qu'imposeraient l'évolution et les caractéristiques de la menace. A cet égard, la difficulté sera de constituer effectivement un système de forces adapté, au fur et à mesure de l'affirmation d'une telle menace* ».

La mise en œuvre du concept de « *constitution de forces et de changement de format* » se fera en « *fonction de l'affirmation croissante et des caractéristiques de la menace* ». Il ne s'agit plus d'une montée en puissance que permettait la mobilisation, mais bien d'adapter nos forces armées à un conflit majeur prévisible en termes de structures de forces et de commandement, d'équipement et de ressources humaines incluant des relèves.

### MISSIONS ET CONTRAT OPERATIONNEL :

Les missions des forces armées se déclinent de la manière suivante :

- préserver les intérêts vitaux de la France contre toute forme d'agression;
- contribuer à la sécurité et à la défense de l'espace européen et méditerranéen dans la perspective à terme d'une politique de défense européenne commune;
- contribuer aux actions en faveur de la paix et pour le respect du droit international;
- assurer les tâches de service public, notamment en renforçant les moyens et les organisations normalement chargées de la défense civile du territoire.

L'analyse des hypothèses a ainsi conduit à définir, hors du conflit majeur en Europe, la possibilité de conduite simultanée des types d'engagements d'intensité différents suivants :

- un conflit régional de forte intensité dans le cadre d'une coalition ;
- une ou plusieurs interventions au profit d'un département ou territoire d'outre-mer ou en application d'un accord de défense ;
- une opération limitée en faveur de la paix ou du droit international.

Cependant, la capacité à répondre aux différentes hypothèses d'emploi, même simultanées, ne suffit pas à déterminer un modèle d'armée. Elle suppose, en effet, l'existence d'un dispositif permanent permettant d'assurer la dissuasion nucléaire et la protection du territoire, de participer à la prévention des crises et d'apporter un concours aux pouvoirs publics si nécessaire.

Ces moyens constituent la « *posture permanente de sûreté* », déclinée par chaque armée sur tout le territoire national et permettant de projeter des forces déterminées sans préavis. Il en est de même pour les moyens nécessaires à l'instruction, au soutien et à la gestion des forces.

Cette posture fournit les structures administratives et techniques permettant le changement de format de nos armées dans le cas du scénario 6. Il débouche sur la LPM de 1997 qui définit le modèle d'armée 2015 devant permettre le déploiement de 50 000 hommes pour un combat en Europe (cet objectif sera réduit à 30 000 hommes dans le contrat opérationnel de la LPM 2009).

En revanche, la France devra être en mesure de déployer graduellement et de soutenir dans la durée (18 mois), un détachement de 15 000 à 17 000 hommes dans un conflit intense en coalition. Elle devra, aussi, pouvoir projeter, à bref préavis, une force robuste de 3 500 à 4 000 hommes pour une entrée en premier dans une grave crise internationale ou pour intervenir seule en urgence par exemple pour sauver nos ressortissants.



## LES LIVRES BLANCS SUIVANTS :

Après le second mandat du Président Jacques Chirac, chaque nouvel élu a voulu marquer sa prise de fonctions par la publication d'un document sur la Défense : Sarkozy en 2008, Hollande en 2013 et une Revue stratégique pour le Président Macron. Ce document, plus politique que les précédents, est suivi d'une LPM de mise en application pratique des orientations. Le LBDSN de 2008, rédigé sous l'impulsion du Président Nicolas Sarkozy nouvellement élu, prend en compte les risques et menaces liés au développement des moyens de communication, à la mondialisation des échanges et au terrorisme.

Il prend en compte les crises irakienne et afghane, tout en s'intéressant à l'arc de crise du Maghreb en se plaçant résolument au niveau politique, tant national qu'international où il redéfinit le rôle de la France. Il a pour ambition essentielle de redéfinir une politique de défense et de sécurité nationale pour la France au sein de l'Union Européenne en développant les moyens nécessaires à l'UE pour la gestion des crises. Constatant les nouvelles ambitions de la Russie et de la Chine, il n'en fait cependant pas un objet de menace à court terme pour notre pays.

Le tome 2 examine les hypothèses d'engagement opérationnel :

- sur le territoire national,
- mixtes, civiles et militaires, hors du territoire national, en développant les fonctions à développer ou maintenir comme l'anticipation, la prévention, la dissuasion, la protection et l'intervention dans les domaines des moyens de commandement, des matériels, des soutiens et des ressources humaines. Peuvent alors être dimensionnées les forces nécessaires sous la forme de contrats opérationnels liés aux effets politiques et militaires recherchés pour chaque composante (terrestre, maritime, aérienne et interarmées).

Rappelant les rôles des différents ministères dans une défense globale, le LBDSN promeut une stratégie industrielle tournée vers l'Europe dans tous les secteurs des matériels d'armement en favorisant la mutualisation de la recherche et son aspect dual civilo-militaire favorisant ainsi les exportations, et leur contrôle, en vue de maîtriser les coûts et les délais. Il ne définit aucun effort financier, ce qui, compte tenu de l'état des finances publiques ne présente pas une force en adéquation avec les ambitions affichées !

Le LBDSN de 2013 a été une actualisation du précédent, prenant en considération les évolutions de la situation géopolitique mondiale et les conséquences de la crise économique de 2008. Il acte la montée en puissance des budgets militaires russes et chinois. En particulier, il met en garde devant les risques pour l'UE de l'utilisation possible par la Russie de l'arme économique (gaz) qui se dote ouvertement d'une réelle politique de puissance. Ainsi, la France a-t-elle fait de la coopération étroite avec Moscou un de ses objectifs politiques ! Les priorités assignées à la Défense sont ainsi réévaluées :

- protéger le territoire national et les ressortissants français, et garantir la continuité des fonctions essentielles de la Nation ;
- garantir ensemble la sécurité de l'Europe et de l'espace nord-atlantique ;
- stabiliser ensemble le voisinage de l'Europe ;
- participer à la stabilité du Proche-Orient et du Golfe Arabo-Persique ;
- contribuer à la paix dans le monde. Les grandes fonctions opérationnelles restent l'anticipation, la dissuasion, la protection, la prévention et l'intervention.

## LES MOYENS ACCORDÉS À NOTRE STRATÉGIE :

Un nouveau contrat opérationnel et un modèle d'armée adapté avec 4 principes directeurs : autonomie stratégique, cohérence du modèle d'armée avec les scénarios prévisibles d'engagement, un principe de différenciation des forces et un principe de mutualisation des capacités rares et critiques. Le contrat opérationnel est revu à la baisse :

- Renfort des forces de sécurité intérieure : maxi 10 000 hommes des forces terrestres ;
- Echelon national d'urgence : 5 000 hommes en alerte, permettant de constituer une force interarmées de réaction immédiate (FIRI) de 2 300 hommes projetable jusqu'à 3 000 km dans un délai de 7 jours ; Cette FIRI est composée de forces spéciales, d'un GTIA de 500 hommes équipé d'engins blindés et d'hélicoptères, d'un groupe naval constitué autour d'un BPC, de 10 avions de chasse, d'avions de transport tactique, de PATMAR et de ravitaillement en vol, et des moyens de commandement correspondants.



Dans les opérations de gestion de crise, les armées devront pouvoir engager dans la durée sur 2 ou 3 théâtres distincts dont 1 en tant que contributeur majeur, l'équivalent d'une brigade interarmes (6 000 à 7 000 hommes), une frégate, un BPC et un SNA selon les cas, une douzaine d'avions de chasse pour l'ensemble des théâtres.



En outre, dans une opération de coercition, avec un préavis de 6 mois, la France pourra engager, avec les moyens de commandement et de soutien logistique correspondants, des forces spéciales et une à deux brigades interarmes représentant 15 000 hommes des forces terrestres susceptibles de former avec des renforcements alliés, une division dont elle pourra assurer le commandement. A l'issue de cet engagement, elle conservera la capacité à déployer une force interarmées dans une opération de gestion de crise dans la durée. Ces missions débouchent sur le modèle d'armée 2025. La lutte contre le terrorisme correspond, pour les armées, à la mise en œuvre du plan Vigipirate, auquel toutes les formations participent en coopération renforcée avec les forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie).

Dès son élection en 2017, le Président Macron a souhaité une revue stratégique sur la défense. Présidée par le Député Européen Arnaud Danjean, elle a mis en évidence la persistance du niveau élevé de la menace terroriste en provenance des zones les plus porteuses de risques, la simultanéité des crises, l'affirmation militaire des puissances chinoise et russe, l'affaiblissement des cadres multinationaux alors que des fragilités se multiplient devant les risques climatique, migratoire, sanitaire, énergétique et mafieux.

La commission en déduit les aptitudes prioritairement requises pour les armées françaises tout en confirmant le caractère essentiel du renouvellement des deux composantes de notre dissuasion nucléaire. A sa réélection en 2022, avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, il a d'abord demandé une actualisation de cette revue, à réaliser par les Etats-Majors et le cabinet du Ministre des Armées, puis devant l'extension potentielle à l'Europe orientale pouvant impliquer l'OTAN, l'élaboration d'une nouvelle LPM à présenter début 2023, couvrant les années 2024 à 2030.



### CONCLUSION :

Ainsi, le scénario 6 du Livre Blanc de 1994 serait en passe de se réaliser. Les délais d'élaboration et de réalisation sont contraints pour « *changer de format et constituer les forces* » mais il n'y a plus de temps à perdre. On peut, néanmoins, se poser la question de l'état réel de l'armée russe lorsqu'elle sera aux portes de la France après un parcours qui n'aura rien de comparable à la campagne de Russie de Napoléon, elle aura à traverser la Pologne et l'Allemagne, et surtout à vaincre l'OTAN. Dans ces conditions, l'emploi de l'arme nucléaire par les forces russes ne saurait être négligé.

Comme nous l'avons vu, l'élaboration d'une LPM est un processus relativement long et complexe, mais indispensable à la survie de notre Nation. Les étapes à suivre en accéléré ne pourront être court-circuitées sans faire courir un risque mortel au pays.

L'examen des LB de 1972 et 1994 pourrait être utile aux experts qui élaborent la nouvelle LPM. En effet, l'examen des combats en Ukraine montre que l'armée Russe a conservé la plupart de ses procédés de combat (appui massif d'artillerie, soutien franchissement aléatoire, soutien logistique incertain, etc.) permettant une relativement bonne anticipation des besoins pour lui résister. L'Ukraine a d'ailleurs montré le chemin en obtenant des résultats admirables avec des moyens comptés.





## LA NATION DEVANT UN AVENIR INCERTAIN ?

Par les **Généralistes (2S) Daniel Valery et Jean Jacques CAHUET**

Après le lancement de l'invasion de l'Ukraine par la Russie débutée le 24 février 2022, le Président de la République française, nouvellement réélu, a déclaré le 13 juin à EURO-SATORY que « **La France doit tirer les conséquences de la situation géopolitique et entrer dans une économie de guerre** ».

Au delà de l'économie de guerre, ne serait-il pas nécessaire de mobiliser l'ensemble des composantes de notre Nation ? En effet, la menace est de nature à s'étendre jusqu'à nous. Si V. Poutine ne voit pas ses ambitions en Ukraine stoppées net, pourquoi ne les étendrait-il pas aux pays baltes, à la Pologne, et au-delà ?

### L'ÉCONOMIE DE GUERRE :

Pour basculer d'une économie de guerre à une Nation en guerre, il faudrait qu'elle soit déclarée plus ou moins formellement par l'un des belligérants. Déjà, le Président annonce l'entrée dans une économie de guerre ce qui peut générer des conséquences importantes. Parmi, les caractéristiques fondamentales de l'économie de guerre, on trouve : (cf. wikipedia)

- Contrôle exhaustif de la politique monétaire visant à éviter les processus d'hyperinflation;
- Faveur accordée à l'autarcie au niveau des produits de base et du matériel militaire;
- Mesures de réduction de la consommation énergétique;
- Incitation à la main-d'œuvre féminine à bas coût pour occuper les postes de ceux qui intègrent l'armée;
- Changements dans la politique agricole qui dirigent les cultures et l'industrie de transformation vers la production de céréales et, en général, vers des produits apportant une grande quantité de glucides. Administration des prix agricoles (voir l'histoire de la Commission canadienne du blé ou du Milk Marketing Board au Royaume-Uni);
- Augmentation de la production de l'industrie lourde et militaire;
- Mise en place de mesures de réduction de la consommation privée qui peuvent inclure le rationnement de l'industrie et des familles. A contrario, pour de nombreux pays non belligérants et territorialement ou économiquement proches d'une zone de conflit armé, l'économie de guerre est une occasion de croissance et de développement, car ils peuvent alors augmenter leurs exportations aux belligérants.

Dans d'autres cas, l'économie de guerre soutient des processus de recherche et de développement technologiques qui améliorent la capacité du pays.

Il n'est pas certain que le Président aurait les moyens d'imposer une telle politique sans implication de l'ensemble du Parlement, d'autant plus qu'il n'a pas de majorité absolue à la chambre des Députés.

### LES LEÇONS DE LA GUERRE EN UKRAINE :

Il nous faut tirer les leçons de la guerre en Ukraine en termes opérationnels et humains. Une nation en armes peut arrêter une armée si elle dispose à la fois des forces morales, nées de la confiance que procure la justesse de sa cause, et des moyens défensifs indispensables, même si le défenseur a toujours un avantage tactique sur l'agresseur s'il s'est bien préparé.

Il est plus que temps, maintenant que nous avons un Président reconduit et une chambre des députés nouvelle de rassembler la Nation et bâtir une véritable **politique de réarmement globale** comportant des volets économique, industriel, militaire, et humain.

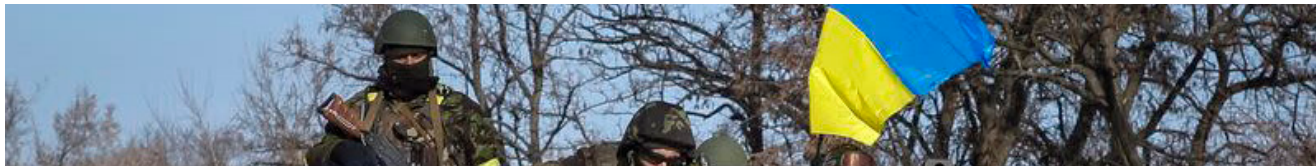
### RESPONSABILITÉS - du commandement militaire :

Redéfinir les structures de l'ensemble de nos forces armées et les priorités de production des équipements et de formation du personnel. Notre armée, malgré toute sa valeur reconnue, est notoirement sous adaptée à une guerre de haute intensité longue et coûteuse.

La première priorité est d'en définir une nouvelle structure (corps d'armées, divisions, brigades et soutiens) sans négliger le nucléaire tactique et les effectifs nécessaires à l'emploi et la manœuvre des équipements les plus modernes (SCORPION) et à la protection des données dans le cyber espace dans lequel il faudra aussi être offensifs.

Revaloriser notre artillerie et produire des munitions en masse, compenser nos faiblesses dans le sol-air tactique, s'équiper massivement en drones, tant armées que de reconnaissance, multiplier l'usage des robots pour la logistique comme pour la reconnaissance sur le terrain y compris dans la profondeur.

Mettre en place des moyens d'entraînement en urgence, s'appuyant sur les moyens modernes de l'informatique et des réseaux, pour les PC comme pour les unités tactiques.



## RESPONSABILITÉS - des politiques, des élus, du monde associatif et de la fonction publique.

Nos nouveaux élus ont la responsabilité écrasante de l'avenir de notre nation. Ils devront fournir les moyens financiers nécessaires et le cadre juridique et industriel le mieux adapté à la situation, écartant les règlements de l'UE s'ils peuvent constituer un frein aux marchés.

Tous les organismes d'état seront impliqués, Bercy et la Banque centrale, s'appuyant sur les facilités de l'UE prendront les décisions nécessaires comme des nationalisations et des créations d'usines si indispensables. Ils devront aussi donner aux armées les effectifs indispensables en décrétant une extension en urgence du SNU, incluant tous les potentiels réservistes non indispensables à notre industrie d'armement et à la Justice les moyens d'assurer cette mobilisation sans passe droit à d'éventuels réfractaires.

Tous ces réservistes devront être accueillis dans des structures spécifiques à recréer. Multiplier les effectifs d'une armée impose de former des cadres en urgence. Les réserves actuelles, composées de volontaires et d'anciens militaires d'active, serviront d'ossature pour l'encadrement des programmes de formation des élèves des grandes écoles au sein des Ecoles Militaires et régiments.

Le monde associatif se mobilisera et l'Education Nationale prendra sa part en adaptant ses programmes (instruction civique) à la situation au profit de tous ses élèves, le corps enseignant aura un rôle majeur dans le développement de la résilience de notre Nation.

## LES LEÇONS DE 1936 ?

### Déroulement :

De 1919 à 1935, l'essentiel du budget de la Défense a été consacré à son fonctionnement et à son personnel. De 1929 à 1936, devant la montée en puissance de l'Allemagne, la ligne Maginot et des études d'équipements ont abouti en 1935 à des premières commandes, avec un budget en hausse relative. Ce n'est qu'en 1936 que la France s'est résolument placée en économie de guerre sous l'impulsion d'Edouard Daladier qui a occupé en continu le poste de ministre de la guerre puis celui de Président du Conseil. La politique française de réarmement était définie conjointement par les militaires et le pouvoir politique, les militaires exprimant les besoins et les politiques allouant les moyens financiers. Mais au-delà, elle englobait la politique industrielle et sociale, avec un rôle pour les industriels et les syndicats.

Dès mi-1936, le gouvernement Front Populaire de Léon Blum décida la nationalisation des industries de guerre (7 industriels de l'armement et 10 000 ouvriers concernés). On notera que 70 000 entreprises travaillaient pour la Défense dont 4 000 directement pour l'armement.

Programme initial de réarmement du 7 septembre 1936 : 14 milliards de francs sur 4 ans. | Programme complémentaire du 2 mai 1938 : 12 milliards. | Programme du printemps 1940 : 65 milliards sur 4 ans.



**Les équipements des armées en 1940 sont les produits de ces trois programmes qui comportaient de nombreux autres volets :**

- constitution de stocks de matières premières stratégiques (pour armes et munitions),
- acquisition de machines outils et de sites éloignés de la zone des combats permettant de doubler les capacités de production.

**Les priorités données aux réalisations sont les suivantes :**

- les chars (3 800 construits) et les automitrailleuses ;
- l'armement antichars (6 à 7 000 pièces fabriquées) et de soutien d'infanterie (10 000 mortiers) ;
- les véhicules spécialisés d'accompagnement et de soutien (plus de 12 500 matériels fabriqués) ;
- l'artillerie anti-aérienne.

L'aviation a fait l'objet d'un plan particulier. Créée en 1938 par une réelle politique industrielle, l'industrie aéronautique était forte en août 1939 de 100 000 ouvriers en ayant perdu tout caractère artisanal. Suite à la déclaration de guerre, un ministère de l'armement a même été créé. Certes, il y a eu des difficultés de coordination et de relation entre différents acteurs (armement, industriels, syndicats), mais la mobilisation n'a pas diminué la production.



## EFFECTIFS :

Fixé à 3 ans après la première guerre mondiale, le service militaire obligatoire est réduit à 18 mois en 1923 puis à 1 an le 31 mars 1928, réduisant ainsi drastiquement le nombre de soldats sous les drapeaux même si en compensation, le nombre d'engagés augmentait légèrement. Cependant, il repassera à 2 ans le 15 mars 1935 compte tenu de l'arrivée des classes creuses de la guerre de 1914-1918. C'est ainsi que le contingent de 1935 de 230 000 hommes risquait de passer à 118 000 en 1936. Ce n'est qu'en août 1939 que la France rappelle ses réservistes mobilisant ainsi 5 millions d'hommes dont la moitié aux armées (2, 274 millions) et le reste à l'intérieur (2, 224 millions) dont 700 000 à l'industrie, 300 000 à l'instruction, 250 000 à l'agriculture, 650 000 aux services. On ne recensera que 3 700 réfractaires dont Maurice Thorez.

La ligne Maginot abrite entre 200 000 et 220 000 soldats en 1940. Son rôle est essentiellement défensif. En mai 1941, l'Armée française est composée de 111 divisions dont 17 divisions de réserve. Avec les alliés, ce sont ainsi 156 divisions sur le front ouest. De son côté, l'Allemagne en aligne 157 dont 10 de réserve. Alors que l'aviation allemande regroupe 3 900 avions de combat, la France en a 1 300, l'Angleterre 1 900 et les Belges et Hollandais 400. On retrouve le même équilibre dans le domaine de la marine de guerre. France 740 000 t, Grande Bretagne 1 600 000 t, Allemagne : 530 000 t et Italie 600 000 t. Si nous avons des avantages certains dans la puissance et la vitesse, nos déficiences principales résident dans la DCA et la lutte anti-sous-marins.

## LIGNES DE FORCE PRINCIPALES D'UNE POLITIQUE :

Les clés du succès résident dans la mobilisation de l'esprit de défense de la Nation. En effet, c'est dans l'épreuve que se forge une Nation et le peuple doit se sentir totalement impliqué dans ce combat à venir.

- Ne pas sous estimer l'adversaire. Certes, avant d'atteindre nos frontières, l'ennemi se sera usé dans toute l'Europe centrale. Cependant, on ne peut exclure des débarquements sur nos côtes et l'appui de plusieurs pays qui ne l'ont pas désavoué en Ukraine (Chine, Afrique, etc.).

- Une coordination forte des diverses composantes de cette politique. Cette politique de réarmement de la Nation est placée sous l'autorité du Président de la République chef des armées. Les ministères sont coordonnés par la première ministre, polytechnicienne et les administrations sont aux ordres. Les militaires sont inclus dans les organisations de décision au plus haut niveau (conseil de défense).

- Une politique étrangère adaptée pour mettre en œuvre nos accords de défense et consolider notre rôle dans les organisations internationales (ONU).

- Mobiliser les bi-nationaux, déchoir et expulser ceux qui pourraient être tentés de s'éloigner. Des mesures juridiques adaptées seront prises.

- Organiser les approvisionnements en matières premières (vie courante, énergie, armement) et acquisition ou production en masse de matériels (drones) et munitions de forte consommation (petit et gros calibre).

- Se prémunir contre des attaques non conventionnelles (nucléaire, biologique et chimique), tant pour les armées que pour la population.

- Organiser les mesures de résistance de l'ensemble de la population et afficher la détermination française.





## DÉFENSE ET SOUVERAINETÉ, ÊTRE OU NE PAS ÊTRE...

Par Roland PIETRINI, ancien officier de renseignement et écrivain



La souveraineté s'exerce, par excellence, au travers des fonctions régaliennes, telles la sécurité intérieure (police), la sécurité extérieure (diplomatie et défense nationale), la justice, les finances, l'instruction, la santé, les politiques sociales, la culture (« *l'exception culturelle* » prônée par la France), mais en réalité, cette souveraineté est entamée de manière volontaire ou insidieuse, tant sur le plan politique que sur le plan économique. Cette vision « *westphalienne* »<sup>1</sup> qui correspond à une situation internationale dans laquelle seuls les États exercent les fonctions régaliennes en assumant leur souveraineté est en question, puisque la construction européenne tend vers une Europe fédérale, et donc vers un échelon supranational, par ailleurs, nous sommes liés par des traités qui nous obligent et nous faisons partie de l'OTAN.

La défense est le domaine dans lequel les États désirent préserver leur souveraineté nationale, elle est concernée directement par cette interdépendance. Mais elle est aussi touchée par la volonté intrinsèque d'une Nation à consacrer suffisamment de moyens pour en maintenir le niveau. Si la défense est l'expression de la souveraineté, celle-ci ne peut se galvauder, ce qui n'exclut pas une coopération dans un cadre respectant l'expression et les intérêts souverains de la Nation et c'est bien la difficulté d'un tel sujet. La supranationalité voulue et assumée est-elle une perte de souveraineté ?

Les États membres de l'Union européenne ont consacré 232 milliards de dollars à la défense en 2020 soit 1,6% de leur PIB en moyenne, contre 778 milliards de dollars aux États-Unis (3,7% du PIB). En réalité, la souveraineté de l'Europe tient en ces deux chiffres. Pour le think-tank Mars, la défense européenne n'est pas aujourd'hui autonome. Elle est même très dépendante des États-Unis.

Le paradoxe est que 550 millions d'euro-péens ont choisi de confier leur défense à 330 millions d'États-Unis, et que l'Union européenne qui est la seconde puissance économique du monde avec 14 476 milliards d'euros de PIB en 2021, ce qui représente 18% du PIB mondial, derrière les États-Unis (25%), devant la Chine (17%) et le Japon (6%), a considéré que la défense ne pouvait être une priorité dans un monde ouvert et mondialisé et supposé pacifié, dominé par les États-Unis.

Cette volonté de confier à d'autres ce que nous ne voulions pas assumer par nous-mêmes en raison de l'appétence après la chute de l'URSS de jouir des « *dividendes de la paix* » nous a amenés à la situation où nous nous trouvons aujourd'hui. La crise avec la Russie aurait possiblement pu être épargnée si on avait eu le volonté précoce, à la fois de montrer de la fermeté envers Poutine et d'accepter une remise à plat des conditions de la sécurité en Europe, sans que les Américains et les Britanniques imposent leur vision d'affrontement.

Pour emprunter une autre voie, encore eut-il fallu une Europe forte ou une France souveraine, telle qu'elle avait été dans les années soixante sous l'impulsion de Charles de Gaulle et de ses successeurs immédiats. Est-ce encore le cas ? Fort heureusement, la France conserve une place particulière en Europe, elle est la seule à posséder une force nucléaire autonome, au même titre que les USA, la Chine et la Russie.

Cette part de souveraineté reste fragile, on le voit sur le plan du nucléaire civil, or en introduisant un « *en même temps* » que la souveraineté nationale, « *une armée européenne* », « *une souveraineté européenne* », une « *co-souveraineté* » voire « *une mutualisation de notre dissuasion* », la confusion s'installe. « *Il faut que la défense de la France soit française* ». Car la force de frappe ne se partage pas, avait déclaré le Général de Gaulle, cela avait le mérite d'être clair. La part de la richesse nationale consacrée par la France à ses armées n'a cessé de chuter depuis les débuts de la Ve République, en trente ans, elle a baissé de moitié.



En 2015, le budget de la défense français se situait au sixième poste de dépenses publiques, et était devenu au fil des années une variable d'ajustement, indépendamment de la majorité au pouvoir. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, en toute objectivité, un effort réel a été initié, mais le retard est tel qu'il sera insuffisant car conjoncturellement menacé par l'inflation. Si on veut maintenir une armée crédible, outil indispensable de défense des intérêts de la France et donc de sa souveraineté, nous devons changer d'échelle et pousser l'effort jusqu'à au moins 3% du PIB.

Dans ce contexte, le fragile équilibre entre souveraineté, supranationalité et coopération intergouvernementale est sans cesse menacé, car cet équilibre repose, en partie, sur l'expression de notre puissance. « *La France fut faite à coups d'épée. La fleur de lys, symbole d'unité nationale, n'est que l'image d'un javalot à trois lances* », de Gaule et sans remonter jusqu'à Joachim du Bellay « *France, mère des arts, des armes et des lois !* », il faut constater que ce sont, en effet, les rois du Moyen Âge, en particulier les Capétiens, qui ont dû combattre d'abord les puissants vassaux, ensuite les nations frontalières, pour créer la France. La France est d'abord l'expression d'une souveraineté. Sans souveraineté, la France est-elle encore la France ?

Car tout est lié, le continuum du transfert d'un certain nombre de nos compétences au profit d'institutions supranationales donnent des pouvoirs supérieurs sur certains points à ceux de la Nation. C'est le cas flagrant de l'Union Européenne à qui on a donné un certain nombre de prérogatives et le pouvoir d'édicter des textes et règlements qui s'imposent à l'ensemble des Nations constituant l'Union Européenne<sup>2</sup>.

Or, le concept de supranationalité s'oppose au principe de « *souveraineté* » d'un État, décrit dans l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et selon le principe que « *toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation qui exerce un pouvoir suprême* ». En réalité, la question est de savoir si nous sommes encore en mesure de mener une politique internationale souveraine, mais est-ce seulement possible ou souhaitable ?

Et au-delà, sommes-nous capables de reconstruire une défense crédible suffisamment indépendante pour défendre notre autonomie stratégique rappelée par le livre blanc de 2017<sup>3</sup>.

Sur ces deux points, je suis totalement pessimiste pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, parce que ce n'est pas la volonté affichée du Président Emmanuel Macron, européiste convaincu, qui souhaite construire une défense européenne pilier européen de l'OTAN. La seconde raison de mon pessimisme est issue du principe de réalité<sup>4</sup>.

Objectivement, la France n'est plus en mesure d'intervenir militairement seule, elle ne peut le faire que dans le cadre d'une coalition ; elle a pourtant maintenu autant que possible un modèle d'armée complet, que certains qualifient d'armée-bonzaï, tant elle est réduite en masse, tout en maintenant un volet de dissuasion nucléaire indépendant, ce qui lui permet encore de se maintenir parmi les cinq membres permanents du conseil de sécurité des Nations Unies.

Cependant, notre armée bonzaï n'est plus en mesure de peser réellement dans une coalition lors d'une guerre de haute intensité. Nous serions incapables aujourd'hui de mobiliser autant de moyens que nous en avons mobilisés lors de la première guerre du golfe, soit six groupements tactiques interarmes (GTIA) terrestres, 60 hélicoptères d'attaque et 42 avions de combat, 16 000 hommes au total.

Aujourd'hui, nous serions capables de mobiliser à peine deux brigades dans un délai de trois mois, une division incomplète en 6 mois. Les progrès à réaliser sont considérables, mais en aurons-nous la volonté et la capacité ?

Cette évidence de la nécessité d'agir en coalition ou avec une aide extérieure ne saurait cependant occulter la question de la souveraineté de notre industrie de défense, car nous avons, il est vrai, une BITD (base industrielle et technique de défense) nationale, fruit d'un investissement continu de l'État depuis plus de 60 ans et dont la DGA en est le pivot.





La question est de savoir si, en raison de la nécessité de renforcer nos armées dans la perspective d'une nouvelle loi de programmation 2024-2030 « afin d'adapter les efforts budgétaires au nouveau contexte stratégique marqué par le retour de la guerre aux portes de l'Europe »<sup>5</sup> nous serions en mesure de corriger notre interdépendance dans certains domaines stratégiques.

Dans le domaine des exportations, nous subissons un certain nombre de contraintes. Avec l'ITAR (International Traffic in Arms Regulations), les États-Unis ont le pouvoir d'interdire la vente à l'export à un pays tiers de matériels incluant des composants américains, notamment électroniques « Notre dépendance à l'égard des composants soumis aux règles Itar est un point critique », avait reconnu en mai 2011 à l'Assemblée nationale le PDG de MBDA, Antoine Bouvier.

Par ailleurs, la coopération militaire franco-allemande est fortement structurée et son périmètre d'action est très vaste, mais certaines règles constitutionnelles allemandes restreignent l'export de certains matériels y compris ceux construits en coopération. Je n'ai fait que survoler le problème de la souveraineté, car je n'ai pas abordé volontairement celui de la défense de notre culture et de son influence sur notre propre territoire.

Je n'ai pas non plus évoqué la question de la souveraineté du peuple envers les institutions, pas plus que la souveraineté de l'information et la lutte contre les influences diverses, je n'ai pas non plus évoqué notre soumission à des juridictions extérieures, notamment américaines, dans le domaine du commerce international<sup>6</sup>. Cela mériterait, sans nul doute, d'autres développements.

**Roland Pietrini** - Dernier ouvrage : *Les sentinelles oubliées - le renseignement humain derrière le rideau de fer* - Édition Pierre de Taillac

## RÉFÉRENCES ARTICLE :

1 Il est de coutume de parler de système westphalien, depuis les traités de 1648 qui marquent la naissance de l'Europe politique moderne. Ce terme désignant des relations égalitaires entre États et donc un système décentralisé.

2 Le principe de subsidiarité est en lui-même un paradoxe, à la fois suppléance nécessaire de la part d'une instance supérieure, commune, pour engager des initiatives qui, prises isolément, n'aboutiraient pas, et reconnaissance de la pleine responsabilité des divers échelons d'une communauté, là où elle peut s'exercer. Ce paradoxe s'avère constitutif de la construction européenne. La subsidiarité : quelle contribution à la construction européenne ? Julien Barroche Dans *Revue Projet* 2014/3 (N° 340), pages 66 à 75.

3 La Revue stratégique de défense et de sécurité nationale publiée en 2017 : connaissance, anticipation, dissuasion, surveillance et protection du territoire national.

4 Le principe de réalité consiste à prendre en compte les exigences du monde réel, et les conséquences de ses actes. (Dans la psychanalyse freudienne, le principe de réalité est la capacité d'ajourner la satisfaction pulsionnelle).

5 Emmanuel Macron.

6 Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale. Rapport à la demande de Monsieur Édouard PHILIPPE, Premier Ministre en novembre 2018.





## LA GUERRE EN UKRAINE, DES ENSEIGNEMENTS POUR LA LPM ?

Par le Colonel (h) Claude FRANCO

En 1913, lors de la tenue de l'équivalent d'un de nos conseils de défense actuels, Castelnau, alors major général de Joffre, déclarait, à l'attention du Président de la République, présidant la séance : « *Nous sommes une armée de pouilleux* ». Or, la situation actuelle n'est pas sans analogie avec celle de 1913 ; certes, un sursaut avait eu lieu cette année-là pour maintenir une relative parité avec les effectifs d'active allemands par l'adoption de la Loi de Trois ans (de durée effective du service militaire), mais en termes de doctrine et d'équipements, les enseignements des deux guerres balkaniques qui, après celle de Mandchourie, avaient démontré la primauté du feu, n'avaient pas été tirés. Et ce furent les hécatombes du mois d'août 1914, opérations au cours desquelles l'armée française est passée à deux doigts d'un nouveau Sedan.

### QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

Une guerre conventionnelle de grande ampleur se déroule sur le continent européen et elle constitue donc un véritable laboratoire grandeur nature des engagements de haute intensité que la génération des généraux et amiraux actuellement aux commandes n'a jamais connus, ayant été formée à l'époque de l'extrême fin de la Guerre froide. En termes de réflexion stratégique, les deux exercices des Livres Blancs de 2008 et 2014, préalables aux lois de programmation précédentes ont été décevants, voire tronqués, car leur finalité n'a consisté qu'à justifier, parfois par l'absurde, des choix politiques déjà entérinés : le retour à un atlantisme décomplexé pour le premier qui voulait effacer l'indépendance du refus - ô combien justifié - de ne pas participer à la croisade américaine en Irak en 2003 pour le premier ; légitimer les réductions de format drastiques imposées par l'application brutale et sans nuances de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) aux armées pour le second. Dans les deux cas, les avis des rares généraux ayant pris part à ces travaux n'ont guère dû être pris en considération<sup>1</sup>.

Par ailleurs, obnubilée par le contexte de contre insurrection qui s'imposait alors, l'armée de Terre a délaissé l'entraînement et l'équipement de ses unités au combat conventionnel, tant et si bien qu'elle perçoit aujourd'hui, les équipements dont elle rêvait il y a quinze ou vingt ans, et qui risquent de se révéler peu adaptés aujourd'hui. Le bilan est sombre : dans un monde de plus en plus instable, largement surarmé, les moyens militaires français sont nettement en deçà de ce que la situation internationale impose : l'armée de Terre a besoin d'une forte remontée en puissance, la Marine et l'armée de l'Air et de l'Espace sont au plus bas niveau depuis la fin de la dernière guerre, en termes de tonnage et de parc aérien.



Aurons-nous le courage de procéder à une remise en cause globale de notre outil militaire, aboutissant à un nouveau modèle d'armée ? C'est du moins la direction que les enseignements tirés à chaud de la guerre en Ukraine nous invitent à prendre, alors que les travaux de la prochaine loi de programmation militaire sont d'ores et déjà lancés. Même s'il est assez hasardeux de jouer aux Cassandra en chambre lors d'un conflit majeur qui perdure encore, il est néanmoins possible d'en tirer d'ores et déjà quelques enseignements qui semblent être pertinents et pérennes. Ces enseignements peuvent servir à la réflexion stratégique à conduire en amont de l'analyse capacitaire de la LPM. Le premier se rapporte à l'avenir à moyen et court terme. Compte tenu des pertes subies, l'armée russe aura besoin, quelles que soient l'échéance et l'issue de ce conflit, de longues années pour se remettre en condition et retrouver sa cohérence. Ces années de « *pause stratégique* » qui vont neutraliser notre adversaire potentiel ne doivent pas être perdues, et, a contrario être mises à profit pour moderniser et revaloriser l'outil militaire français. L'argument selon lequel le modèle d'armée actuel ne serait pas modifiable faute de temps, tombe donc de lui-même.

### VERS UN NOUVEL ART OPÉRATIF

Assurément, le premier enseignement qui se dégage du conflit est la pérennisation d'un nouvel art opératif. Encore faut-il s'entendre sur ce terme : de nature intrinsèquement interarmées, l'art opératif se comprend comme une action tactique ayant atteint un objectif stratégique. C'est dans ce contexte que chacune des armées devient intégratrice des deux autres, selon l'évolution de la situation et le cadre espace-temps considéré. Le meilleur exemple en est fourni par l'action qui a permis de couler le bâtiment soviétique Moskwa, en Mer Noire. Il ne s'agissait pas de n'importe quel bâtiment, puisque son commandant était en même temps, le capitaine de pavillon de l'amiral commandant la Flotte de la Mer Noire<sup>2</sup>.



Pour cette action navale, le renseignement en vue de définir la position exacte du croiseur russe a été acquis par un moyen aérien, un Awacs patrouillant dans l'espace aérien roumain ; il a été tiré par un missile terrestre, et la conjonction de ces deux moyens de deux armées différentes a abouti à la destruction d'un moyen naval.

Plus largement, ce constat de la prééminence interarmées dans la manœuvre devrait logiquement conduire, pour les travaux relatifs à la LPM, à la définition d'un modèle d'armée cohérent au niveau interarmées, avant d'entreprendre le catalogue un peu fastidieux des besoins capacitaires propres à chacune des armées. Ceci est d'autant plus important qu'il existe des plages de recouvrement capacitaires communes entre les armées.

Un exemple peut être fourni par la défense sol-air : la menace aérienne est strictement identique pour les trois armées, que ce soit à l'encontre des moyens terrestres manœuvrant au sol, des infrastructures fixes des bases aériennes ou en mer sur les bâtiments de la Flotte. Même s'il doit s'agir de trois moyens avec leurs caractéristiques propres, une défense d'accompagnement pour les forces terrestres fixe pour les moyens aériens, ou embarquée pour les moyens navals, le système d'armes dans ses volets acquisition et tir ne peut-il être commun ?

Qui dit système d'armes commun, dit coût d'acquisition moindre et maintenance plus souple. D'autres exemples existent. En clair, il s'agirait dans le raisonnement stratégique, de substituer une logique de moyens à la logique de ressources qui impose sa loi aujourd'hui, et même sa tyrannie.

Pour revenir à la conduite de la manœuvre, en Ukraine, d'un côté comme de l'autre, celle-ci s'exerce au niveau opératif. Le désengagement russe de la région de Kiev après avoir échoué à s'emparer de la capitale ukrainienne au début du conflit, et le redéploiement des mêmes moyens (trois « armées »<sup>3</sup>) à l'est du théâtre dans la région des deux oblasts de Donetsk et de Lougansk a donné lieu à une manœuvre opérative sur plus d'un millier de kilomètres, permise par la très grande maîtrise du commandement russe des transports ferrés.

Le commandement ukrainien, pour sa part, a fait preuve de la même maîtrise opérative lorsqu'il a conduit une contre-offensive surprise au sud de Kharkiv, tout en poursuivant l'investissement de Kherson, sur la mer Noire, à mille kilomètres plus au sud. En France, l'expérience acquise en termes de projections se limite à quelques centaines d'hommes. Le changement d'échelle est loin d'être neutre.

## DES CAPACITÉS INTERARMÉES COHÉRENTES

Au niveau de la conduite de la guerre, même dans le cas d'une guerre conventionnelle comme l'est le conflit ukrainien, celui-ci développe quand même un aspect de guerre hybride. L'exemple en est donné par le blocus sur les céréales, exercé par la Flotte russe en Mer Noire, durant l'été. Ceci a un impact en termes de modèle global d'armée à définir : même s'il se prépare en priorité à une guerre aéroterrestre, il importe à tout grand État possédant une façade maritime, de disposer d'une Flotte de haute mer significative pour être en mesure de briser un éventuel blocus, bien entendu en parallèle de la capacité permanente de protection des lignes de communications maritimes. Cet aspect rejoint le précédent : il faut raisonner système d'armée global.

Dans les discussions internationales du temps de paix débouchant sur des accords bilatéraux ou multinationaux, comme les accords dits de Lancaster House entre Paris et Londres, il convient de les envisager sous un aspect résolument interarmées. Dans le même esprit de modèle global d'armée, il est quand même pour le moins paradoxal que la France qui possède une des ZEE<sup>4</sup> les plus importantes au monde ne dispose plus d'aucune flotte de commerce battant pavillon français et entretient une marine de guerre qui serait bien en mal de la protéger sans l'appui de la seule grande marine qui subsiste, la marine américaine.

Dans un autre domaine, en termes de commandement et de conduite des opérations, indiscutablement, le commandement ukrainien a pris l'ascendant sur son adversaire russe. Il s'agit en fait de deux organisations du commandement radicalement différentes : le commandement russe est hypercentralisé, et met en œuvre et actionne des grandes unités à partir de PC lourds, facilement décelables, alors que le commandement ukrainien, formé aux normes occidentales, se montre beaucoup plus souple, laissant une grande part de la conduite de l'action à l'initiative des échelons subordonnés, et établissant nettement la césure entre un échelon central de conception et des échelons décentralisés de conduite.

Du côté russe, il a fallu attendre deux mois d'opérations pour mettre en place un « PC Interarmées de théâtre », déployé sur le territoire russe, à proximité de la frontière avec l'Ukraine, et la constitution de « fronts », coordonnant plusieurs armées. Jusque-là, chacune des « armées » (en fait des grosses divisions de classe OTAN), demeurait actionnée par sa région d'origine - même s'il s'agissait de la Sibérie orientale, la coordination étant assurée par l'échelon central au Kremlin.



Ce système est d'une rigidité extrême. Du côté ukrainien, le commandement est décentralisé jusqu'au niveau du pion tactique de manœuvre, constitué par la brigade. Il convient de remarquer que ces PC de brigades sont allégés au maximum. Les bataillons de mêlée sont commandés à la voix, à l'exclusion de tout système de transmissions de données.

## LES ENSEIGNEMENTS TERRESTRES

Ce constat et ces observations débouchent sur deux enseignements : d'une part, s'agissant des forces terrestres françaises, le mille-feuille des niveaux de commandement entre le corps d'armée et le groupement tactique interarmes peut, au regard de l'analyse comparée de l'organisation du commandement russe et ukrainien, se montrer redondant, notamment entre les niveaux brigade et division. Il y aurait peut-être lieu de réfléchir à cet aspect, en se souvenant que la culture militaire française a toujours préconisé un échelon divisionnaire excluant les brigades<sup>5</sup>.

C'est la copie du système otanien, issu du système américain de la guerre qui a provoqué cet empilement de strates de commandement. En second lieu, l'observation du volume des PC otaniens et leur inflation galopante (souvent par le fait de qualifications, HRF, aptitude à commander une composante ou un théâtre), ne peut que conduire à les rapprocher plus du système russe, déficient, qu'ukrainien, efficient. En ce domaine, une réflexion interalliée s'impose.

Il convient de s'arrêter sur les enseignements tirés de la conduite de la manœuvre tactique au cours de ces opérations. Le premier enseignement est que le char demeure l'engin de combat majeur du champ de bataille. Alliant toujours le triptyque puissance, mobilité et vitesse qui a fait de lui le maître du champ de bataille depuis son apparition, son engagement, notamment du côté russe, ne l'a pas toujours été dans les conditions optimales.

La guerre ayant été lancée au moment du dégel, la boue qui s'en est suivie a conduit la manœuvre à être liée aux axes, les déploiements en tout terrain étant dès lors quasiment impossible. Progressant en colonnes sur ces axes, non ou mal éclairés et souvent sans soutien d'infanterie, les escadrons de chars ont subi une forte attrition. Au total, au bout de six mois de guerre, c'est près de la moitié du parc blindé qui a été engagée et qui a été ainsi détruite.

Cette attrition est également due au manque de soutien d'infanterie au sein des unités de chars<sup>6</sup>. Du côté ukrainien, les contre-attaques ont toujours été menées avec des unités mixtes Chars-Infanterie, fortement appuyées par des feux. Lors de ces contre-attaques, l'arme blindée ukrainienne a démontré que la meilleure arme anti-char restait le char lui-même. Enfin, il a été noté que les chars russes engagés étaient tous d'ancienne génération, le T 14, char de dernière génération, n'a jamais été observé sur le théâtre ukrainien.

Plusieurs raisons peuvent justifier cette absence, alors que ses performances ont fait l'objet des démonstrations des dernières manœuvres Zapad : soit, les unités de combat n'en sont pas encore dotées et les équipages ne sont pas encore instruits; soit, le commandement russe conserve ces unités en ultime réserve, soit, dernière option, ce char, à la pointe de la technologie souffre des sanctions prononcées envers Moscou en termes d'importation de composants électroniques.

En revanche, deux nouveaux enseignements sont apparus dans les engagements blindés, dignes d'être pris en compte par les armées occidentales. Si la guerre du Kippour de 1973 avait débouché sur le bien-fondé de l'emploi des missiles anti-char à moyenne et longue portée, celle d'Ukraine pourrait être identique pour les drones armés qui se sont montrés d'une grande efficacité, en frappant les chars sur l'endroit le moins blindé, le toit de la tourelle.

En second lieu, que ce soit du côté russe, comme du côté ukrainien, il a été observé une parité quantitative entre les chars engagés et les pièces d'artillerie mises en œuvre. Si l'artillerie d'action d'ensemble demeure conservée aux ordres, celle d'appui direct est souvent répartie au sein des unités jusqu'au niveau escadron. Le sous-groupement Infanterie-Chars est dorénavant supplanté par le sous-groupement Infanterie-Chars-Automoteurs, ces derniers étant aussi nombreux que les chars.

Dernier point, l'adage napoléonien selon lequel la victoire va aux armées qui manœuvrent, s'est encore vérifié : l'armée ukrainienne cherche, tant dans la défensive que dans l'offensive, à manœuvrer, c'est le fruit de l'entraînement de ses unités aux normes occidentales depuis 2015<sup>7</sup>, alors que l'armée russe, ayant oublié quelque peu les enseignements de la « Grande Guerre patriotique », se contente de conquérir du terrain, par les seuls effets de frappes d'artillerie répétées.



## UN RETOUR DU NUCLÉAIRE TACTIQUE ?

Enfin, il convient de raisonner sans tabou, c'est-à-dire ouvrir la réflexion du retour du nucléaire tactique en France. Au début de l'agression russe, un peu théâtralement, le président Poutine a mis en scène son ordre de mise en alerte de ses forces nucléaires (dans le système russe, issu du système soviétique, les forces nucléaires stratégiques constituent une armée à part, alors qu'au niveau tactique, les lanceurs sont répartis jusqu'au niveau des armées).

Confronté à une telle menace, ne serait-il pas opportun de revenir à ce qui existait du temps de la guerre froide, une composante nucléaire préstratégique ? Il va de soi que, la condition première en serait de maintenir sa décision d'emploi entre les mains du seul Président de la République, la France refusant toute idée de « bataille nucléaire » en Europe. Cela donnerait un peu plus de souplesse à la dissuasion, et éviterait l'option du « tout ou rien », dès lors que la France se retrouve sous la menace d'une puissance nucléaire.

Il semblerait d'ailleurs, d'après les différentes déclarations des dirigeants russes, qu'ils en seraient également venus, de leur côté, à admettre le principe même de la dissuasion. On retrouverait dès lors, un certain équilibre de la terreur qui serait effectif dès le niveau tactique, ce qui pourrait se révéler de nature à accroître la crédibilité de la dissuasion.

En conclusion, l'observation et les enseignements tirés de la guerre en Ukraine devraient nous inciter à revoir complètement notre modèle d'armée, en concevant un modèle d'armée global au niveau interarmées, en s'inspirant en termes de doctrine, des organisations et normes d'engagement qui fonctionnent et en révisant la lourdeur de nos organisations et de notre fonctionnement. Alors que le rapport des effectifs du corps de bataille par rapport aux effectifs globaux de l'armée de Terre oscillait autour de 80% au moment du déclenchement des hostilités en Ukraine, il tourne en France autour de 60%.

La question de la pertinence du modèle « Au contact » est posée. Dernier exemple, lorsque l'armée ukrainienne s'est enquis d'acquiescer des matériels d'artillerie anciens retirés du service (des canons TRF1), c'est une société privée qui a pu répondre à leur demande. Cela pose la question de la pertinence de nos modes d'organisation et de fonctionnement, en termes de soutien et de maintenance. L'arrivée à la tête de la DGA de l'ancien directeur de l'Agence de l'Innovation de Défense peut se révéler propre à amener un courant d'air frais au sein de notre appareil militaro-industriel, considéré au sens large.

Cela permettrait d'éviter à nos chefs d'état-major de dresser à l'intention du Président de la République un constat identique à celui de Castelnau, il y a plus d'un siècle, rappelé en début de cet article.



## RÉFÉRENCES ARTICLE :

1 Dans les deux exercices, la présidence de la commission de rédaction avait été placée sous la direction d'un Conseiller d'État, d'origine normalienne.

2 Une des trois composantes des Forces navales soviétiques, les deux autres étant la Flotte du Nord basée à Mourmansk et la Flotte d'Extrême-Orient, basée à Vladivostok.

3 En considérant le volume des moyens, les normes d'engagement et les capacités tactiques d'une « armée interarmes » (AIA) russe, cette grande unité est en fait assimilable à une grosse division de classe OTAN.

4 Zone Économique Exclusive : espace maritime dans lequel un État côtier exerce des droits souverains et économiques en matière d'exploration et d'usage des ressources naturelles.

5 C'est en 1917 que les divisions à deux brigades à deux régiments ont été remplacées par une division organisée sur une structure ternaire, excluant l'échelon de la brigade.

6 Ce phénomène avait déjà été observé dans les mêmes conditions en 1973 dans l'armée israélienne, lors de la guerre du Kippour.

7 Depuis 2015, l'armée ukrainienne a participé chaque année à plusieurs exercices avec l'OTAN, exercices PC/TRS des états-majors des grandes unités ou exercices avec troupes sur le terrain. A ce titre, les forces ukrainiennes ont assimilé aussi bien les procédures otaniennes que les procédés de combat occidentaux.





## POUR UNE ARMÉE DE RÉSERVE

Par le Général (2S) Jean THÉVENY

Les informations qui figurent dans la première partie de ce texte ont été puisées dans l'article intitulé « *Les réserves renouvelées un an plus tard* » écrit par le Colonel Rodolphe Hardy, chef de la division réserve du commandement Terre pour le territoire national et publié dans la revue DSI, N°80 hors-série (octobre, novembre 2021), consacrée à la préparation de l'armée de Terre aux conflits de haute intensité.

Jusqu'à la suspension du service national obligatoire en 1996, les réserves militaires, en particulier celles de l'armée de Terre, ont été conséquentes et conformes à l'idée entretenue à l'époque de la nation en armes née avec les volontaires de la première république et largement confirmée lors de la Grande Guerre. La loi de programmation (LPM) 1984 -1988 prévoyait la constitution de 10 brigades régionales de 5 000 soldats renforcées en temps de guerre par la mobilisation de 100 régiments départementaux de réserve. En 1997, on recensait encore trois millions de réservistes. C'était il y a 24 ans, c'était il y a plus d'un millénaire...

Aujourd'hui, les réservistes de l'armée de Terre comptent à peu près 24 000 volontaires mobilisables au titre de la Réserve Opérationnelle de niveau 1 (RO1). La LPM 1997-2002 institue une réserve d'emploi intégrée à l'armée d'active composée de deux origines distinctes : la RO1 (24 000 ci-dessus) qui réunit les volontaires issus de la société civile qui signent un contrat d'engagement et la RO2 (environ 30 000), dite « *réserve de disponibilité* » constituée avec les anciens militaires ayant quitté le service depuis moins de 5 ans.

Les 2/3 des effectifs de la RO1 servent au sein des unités élémentaires de réserve des régiments d'active et sont employés essentiellement pour l'opération « *sentinelle* » ; le tiers restant constitue les « *compléments individuels* » (CI), véritable agence d'intérim de l'armée de Terre recrutés pour leurs compétences techniques (les CI comptent d'anciens militaires d'active). Les réserves actuelles et futures ne correspondent donc pas à la mise sur pied d'unités supplémentaires mais au renforcement quantitatif et qualitatif des unités actuelles.

Le CEMAT a mis au point un plan « *ambition réserves* » 2020-2030 qui vise avant tout à augmenter la qualité de la préparation opérationnelle, mais également le recrutement des réservistes. Il comporte deux applications numériques : la première pour faciliter la gestion des réservistes (notamment en accélérant le paiement des frais de déplacement) et la seconde qui permet de faire corréler les offres de missions avec les disponibilités. En ajoutant les militaires d'active (RO2) qui ont quitté le service depuis moins de 2 ans aux volontaires de la RO1, le commandement espère disposer de 38 000 combattants, dont 8 000 spécialistes. Je n'ai rien à ajouter à cette présentation, les améliorations prévues sur les neuf prochaines années correspondent certainement aux besoins de l'armée de Terre dans son format actuel ainsi qu'aux prévisions budgétaires. Par ailleurs, le projet suggéré par le Président pour « *doubler la réserve* » est trop peu décrit pour être commenté.

En revanche, je suis certain qu'il manque un volet important à notre stratégie : en cas de conflit de haute intensité, plus des ¾ des armées et services seront monopolisés par la guerre extérieure et il n'existe rien pour protéger notre population en cas de viol de nos frontières ou de sécessions internes tout à fait probables dans ces circonstances compte tenu des caractéristiques de notre société qui privilégient le communautarisme et la lutte politique au patriotisme.

A quelques exceptions près, les unités de police et de gendarmerie sont entraînées à éviter le combat, en particulier en limitant à l'extrême l'usage des armes à feu sous peine d'inculpations pénales, et ne peuvent donc répondre avec efficacité aux premiers mouvements. Une force militaire nombreuse, capable d'apporter un soutien fort sur tout le territoire national est dans ce cas indispensable pour éviter le pire et cette force n'existe pas. Je n'ignore pas que l'évocation de gros bataillons fait hurler de rire de nombreux stratèges qui pourront, je l'espère, modifier leur a priori en étudiant les conflits actuels. Je n'ignore pas plus que la réalisation de ce concept est aujourd'hui jugé impossible faute de volontaires ; ce second point est vrai lorsqu'on pense réserves avec nos conceptions actuelles, c'est-à-dire en tant que complément des armées et services d'active ; il peut être contourné à condition de faire évoluer les conditions de réalisation : c'est l'objet de cet article.





A noter que je refuse d'évoquer un retour de la conscription obligatoire tout à fait hors de question aujourd'hui ; alors que les forces de l'ordre sont attaquées dans les quartiers dits « sensibles » sans réaction de l'État, comment peut-on imaginer arrêter les insoumis ? Un premier point consiste à séparer nettement la réserve militaire d'une institution à créer avec des unités territoriales qui doivent absolument demeurer sous le commandement du CEMAT et non s'engluer dans une parodie pacifiste privilégiée par nos gouvernements. Le réserviste militaire issu du civil est aujourd'hui un volontaire destiné à compléter l'armée d'active, soit en lui apportant sa technicité, soit en renforçant ses unités de combat. Ceci suppose une large disponibilité et une formation poussée qui est d'ailleurs requise avec le plan du CEMAT.

Ces deux caractéristiques ont pour effet de manger beaucoup de temps en transports, en formation et en participation active avec des dates imposées par l'armée. Une personne attachée à une activité professionnelle ou à une formation et à une famille ne peut en aucun cas s'autoriser de tels écarts. En revanche, il est possible pour tous de donner quelques week-ends et quelques jours de vacances chaque année à une institution proche de son domicile qui respecte ses obligations diverses.

Le second point consiste à accepter qu'une instruction militaire puisse s'étaler dans le temps et qu'une unité territoriale ne sera jamais sollicitée par les forces spéciales. Le niveau à atteindre est celui qui est actuellement requis pour les combattants de la RO1. C'est un objectif tout à fait modeste mais suffisant pour intervenir en protection ou en maintien de l'ordre musclé et même pour participer à de véritables combats en milieu urbain ou non, contre des groupes de même niveau (formation, armement).

Ici, il faut ajouter l'intérêt de la territorialité : des unités départementales peuvent se regrouper rapidement et se déployer à bon escient au sein d'un milieu connu. Il faut ajouter à ce point que la mise en œuvre effective de telles unités doit demeurer strictement territoriale et limitée pour répondre à des événements qui bloquent l'activité socio-économique du pays. Il s'agit donc de différencier absolument la réserve territoriale de la réserve des trois armées.

Cette proposition permet de réunir et de former des volontaires afin de créer des unités d'infanterie nouvelles sur l'ensemble du territoire national en imaginant un cadre local adapté aux contraintes de notre société. Il est évident qu'une telle initiative suppose parallèlement la création d'unités de soutien qui ne peuvent être que d'active, tant pour la gestion et la sécurité des centres de formation que pour le soutien tactique au cours des interventions. Ce volet a été fort bien évoqué par le Général Cahuet dans son article paru dans le bulletin 485.

Actuellement, des unités militaires réalisent une action remarquable avec l'institution des cadets de la défense en motivant, en liaison avec l'éducation nationale, des jeunes en dernières classes du collège. Les résultats acquis dans mon secteur sont encourageants et les volontaires dépassent largement le nombre de ceux qui peuvent être budgétairement admis chaque année. C'est à cet âge qu'il faut convaincre, autant au profit de l'armée d'active et de sa réserve qu'à celui d'unités territoriales, sachant que les deux sont suffisamment différentes pour que l'une ne désavantage pas l'autre. Il est important de préciser que cette proposition constitue l'unique espoir pour rassembler et former un nombre conséquent de volontaires afin de constituer des unités d'infanterie territoriales. Évidemment, la constitution des dites unités serait progressive avec l'apport annuel de nouveaux volontaires qui viendront s'agréger aux précédents.

Enfin, n'oublions pas que ce projet qui vise à la militarisation de volontaires nombreux favoriserait considérablement l'esprit de défense et le lien armée-nation, concepts qui tendent aujourd'hui à s'évaporer au rythme soutenu de la propagande bien-pensante diffusée par les gouvernements, les médias et les clowns du showbiz. Élevons le débat avec une citation du vicomte de Chateaubriand (Colonies espagnoles, LXIV), Breton bretonnant qui écrit diablement bien : « *Les sentiments généreux naissent des périls affrontés ; une foule de vertu tient aux armes. Il n'est pas bon de dorloter son âme, de s'apoltronir (sic) dans les habitudes timides du foyer, dans l'exercice casanier des professions. Quand on n'a jamais à chanter, jamais à défendre la patrie ; quand on n'est plus ni poète ni soldat, les idées d'honneur se perdent, les caractères s'abâtardissent : une nation dégénère en une ignoble race, se trouvant mal à la vue du sang, à moins qu'il ne soit versé aux émeutes* ».





## TAÏWAN - CHINE • LA QUESTION DE TAÏWAN ET L'UNIFICATION DE LA CHINE DANS LA NOUVELLE ÈRE

Par Catherine Bouchet-Orphelin, Asie21

La Chine publie un nouveau livre blanc juste après la visite de Nancy Pelosi à Taïwan. Si les relations entre les deux rives étaient évoquées d'égal à égal, elles ont maintenant un rapport de maître à subordonné. Avant, Pékin laissait les Taïwanais s'exprimer. Mais sa nouvelle attitude est bien moins souple et Pékin insiste sur la sécurité, la souveraineté, la paix et le développement. Elle nommera et enverra des militaires et des fonctionnaires prendre les postes de commandement.

Alors que la période politique actuelle est difficile pour Xi Jinping, la crise du détroit de Taïwan est une opportunité pour lui. Le 10 août 2022, après les exercices à tir réel dans 6 zones autour de l'île dont certaines empiétaient dans l'espace maritime et aérien taïwanais<sup>1</sup>, Pékin<sup>2</sup> publie un 3<sup>e</sup> livre blanc sur Taïwan plus strict que les précédents, puisqu'il supprime la promesse selon laquelle « *après la réunification, aucun personnel militaire et administratif ne sera stationné à Taïwan* ». Le traitement de l'autonomie gouvernementale sera donc resserré. Ainsi, la Chine continentale ne promet plus de ne pas envoyer de troupes à Taïwan. L'APL pourrait même intervenir pour prendre le contrôle de Taïwan, ce qui signifie que Taïwan n'aurait plus sa propre armée.

- **Le livre blanc de 1993** sur Taïwan mentionnait que l'île pourrait devenir une « *région administrative spéciale* » dotée d'un « *haut degré d'autonomie* ». Dans sa nouvelle publication, cette phrase n'est pas supprimée mais il est ajouté que Pékin « *garantira la souveraineté nationale, la sécurité et les intérêts du développement* ».

- **Les livres blancs de 2000 et 2022** mentionnent la lutte pour une réunification pacifique, mais ne promettent pas d'abandonner l'usage de la force.

- **Celui de 2022** ajoute que : Pékin est disposé à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter pour la réunification pacifique; - Pékin rappelle ne pas s'être engagé à renoncer à l'usage de la force vis à vis d'une ingérence étrangère venant des États-Unis ou du Japon; - Pékin ne visera pas les compatriotes de Taïwan mais les « *très rares séparatistes indépendantistes de Taïwan et leurs activités séparatistes* »; - Les moyens non pacifiques seront le dernier recours.

### GESTION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TAÏWAN APRÈS LA RÉUNIFICATION :

La nouvelle version mentionne comment Taïwan pourra les gérer : « la participation de Taïwan aux organisations internationales doit être gérée conformément au principe d'une seule Chine »; -

les pays concernés pourront continuer à développer des relations économiques et culturelles avec Taïwan; - avec l'approbation du gouvernement central de Chine, les pays étrangers pourront créer des bureaux consulaires ou d'autres institutions officielles ou semi-officielles à Taïwan; - les organisations et institutions internationales pourront créer des bureaux à Taïwan; - les conventions internationales pertinentes pourront être appliquées à Taïwan; - des conférences internationales pourront se tenir à Taïwan.

### IMPLICATIONS POLITIQUES :

Il est reproché à Xi Jinping, qui n'a pas que des amis au sein du PCC, des griefs qui ont fait surface progressivement avec : la pandémie de covid et les confinements successifs; - la récession économique dans diverses régions.

Ainsi, Xi Jinping tente d'inverser l'élan morose du pays : avec ses exercices militaires autour de Taïwan, à la suite de la visite de Nancy Pelosi dans le but de : « *défiar l'hégémonie des États-Unis* », - démontrer l'efficacité de la réforme militaire à la communauté internationale, - renforcer l'objectif d'unification et présenter une situation sans précédent d'intimidation stratégique. - mener des opérations militaires conjointes à grande échelle axées sur le combat et obtenir un effet dissuasif pour les eaux entourant Taïwan, - transférer en douceur la pression interne et réprimer l'opinion publique nationale, - montrer un degré élevé d'avertissement et de fermeté au monde extérieur avec l'existence d'un patriotisme chinois; - avec la publication d'un 3<sup>e</sup> livre blanc sur Taïwan : utilisant les dispositions juridiques internationales et les perspectives géopolitiques pour lier étroitement les relations inter-détroit, - saisissant activement la stratégie dominante pour réduire l'espace de développement de Taïwan et expliquer les grandes réalisations des 10 dernières années sous l'ère Xi Jinping.

### RÉFÉRENCES ARTICLE :

1 Cf. Asie21 n° 164/2022-09 Taïwan – États-Unis – Chine Acte IV scène 1 : la tornade Pelosi. Pas de sirènes à Taïwan face aux tirs de missiles chinois.

2 Et plus exactement le Bureau des affaires de Taïwan de la partie continentale et le Bureau d'information du Conseil des Affaires d'État.







## MENACE CHINOISE SUR TAIWAN : AUCUNE SOLUTION DE CONTINUITÉ EN PERSPECTIVE

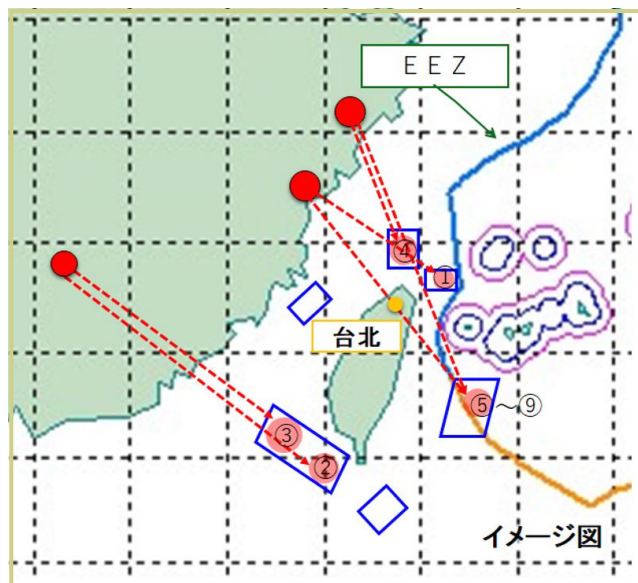
Par le Général (2S) Daniel SCHAEFFER, membre du groupe de réflexion Asie21  
futuribles ([www.asie21.com](http://www.asie21.com)) - 23 août 2022

Reproduction autorisée par tout média intéressé ;  
prière de mentionner la source.

Dès lors que la Russie eût agressé l'Ukraine, les regards internationaux se tournèrent automatiquement vers la Chine et Taïwan en lançant des quasi-paris sur un passage chinois à l'acte de reconquête de la grande île par la force. Et voici que Nancy Pelosi, présidente de la chambre américaine des représentants, accompagnée de cinq membres démocrates de la Chambre des représentants vient souffler sur les braises le 3 août en entreprenant une visite à Taipei.

### 11 MISSILES BALISTIQUES

Malgré son message qui se veut apaisant de venue « en paix » dans la région, elle déclenche l'ire des Chinois qui, en avertissement à la République de Chine, considérée par eux comme renégate, exécutent dès le lendemain 4 août, trois tirs d'encadrement de l'île avec onze missiles balistiques dont deux tombent au nord, deux au sud et cinq à l'est, de surcroît pour ces derniers en zone économique exclusive (ZEE) du Japon, au large de l'île d'Hateruma. Les dixième et onzième tirs n'ont pas été répertoriés par les observateurs.

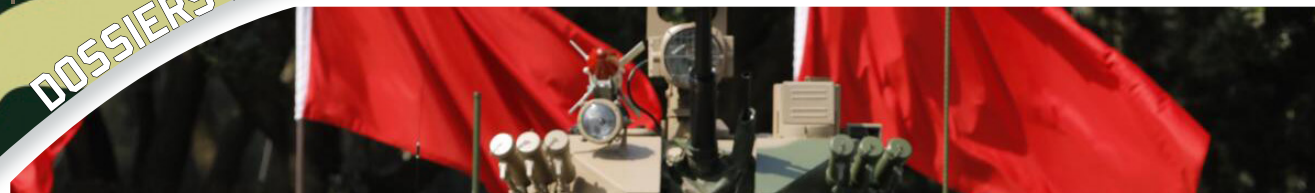


**CARTE 1** : carte des 9 impacts tels que répertoriés par le ministère de la défense japonaise ; les coups sont répertoriés de 1 à 9 dans l'ordre de leurs impacts dans les réceptacles, les 5 derniers étant réservés à la ZEE japonaise, à sa limite (ligne bleue pleine sur la carte).

Ces lançements, à la symbolique martiale, représentent un avertissement autant pour le régime actuel de Taïwan que pour les États-Unis. Même si les missiles déployés n'ont pas été des Dong feng (vent d'est) DF-21, ni des DF-16 balistiques antinavires, mais plutôt des engins de plus courte portée, pas tous identifiés mais dont certains étaient des DF-15B, d'une portée maximale de 800 km, ils représentent ce que pourrait être localement la stratégie chinoise de déni d'accès de zone (anti-access, area denial / A2/AD) aux forces américaines, et éventuellement alliées, de renfort ou de secours à Taïwan attaqué. La manœuvre est l'illustration concrète, en format réduit, de ce que serait, au-dessus de la mer des Philippines, la stratégie A2/AD, avec sa capacité même d'atteindre l'arc des Mariannes, au sud duquel est implantée la base militaire américaine de Guam.

Avec cinq missiles réservés à la ZEE japonaise, ces impacts dans l'eau constituent aussi une semonce sérieuse envers Tokyo dont le dernier livret blanc sur sa défense, publié le 22 juillet, désigne clairement la Chine comme une menace directe. Ce dont celle-ci s'est violemment offusquée. Tout comme elle ne digère pas davantage que, dans le même opuscule, Tokyo relève qu'un conflit provoqué par elle contre Taipei générerait forcément des retombées dommageables à l'archipel nippon et de ce fait menacerait de l'entraîner dans le conflit.

Quant à l'exécution de ces cinq tirs spécifiques les Chinois sont toutefois, sur le plan du droit maritime international, en règle avec celui-ci puisqu'aucun engin n'a plongé dans les mers territoriales de Taïwan et du Japon. Il est certes fort désagréable pour un État, quel qu'il soit, de devoir subir si proche de chez soi les exercices militaires de son voisin, surtout lorsqu'il se montre aussi agressif dans ses intentions. Mais en termes de liberté de la navigation et d'usage militaire, une ZEE reste de la haute mer avec toute la liberté qui s'y attache. Autre point : l'Administration chinoise maritime de sécurité applique les mesures obligatoires de sécurité en communiquant, par le biais des réglementaires notes aux aviateurs (Notice to airmen / Notam), les dates et heures de tous les exercices à tir réel qu'elle prévoit d'exécuter, ainsi que les coordonnées des polygones interdits à la navigation maritime et aérienne dans lesquels doivent se dérouler les manœuvres notifiées. Donc, même si les mesures annoncées perturbent une navigation maritime et aérienne dense dans la zone, les compagnies habituellement en transit au travers des polygones définis savent qu'elles ont à prendre les décisions nécessaires de détour par mesure de sécurité.



En revanche, la trajectoire des cinq missiles au-dessus de Taïwan pourrait ne pas avoir été accomplie en conformité avec le droit international sur le droit de survol d'un territoire. Mais qu'importe puisque, vu du point de vue de Pékin, Taïwan est province chinoise et que du fait de cette considération, le survol s'est effectué au-dessus du territoire national chinois !

Et enfin, peut-on imaginer la Chine exprimer officiellement une demande d'autorisation de survol du territoire taïwanais par ses missiles ? De son côté, Taipei minimise en déclarant que, à l'altitude de 100 000 mètres où ils étaient passés, ils n'avaient pas violé l'espace aérien du pays.

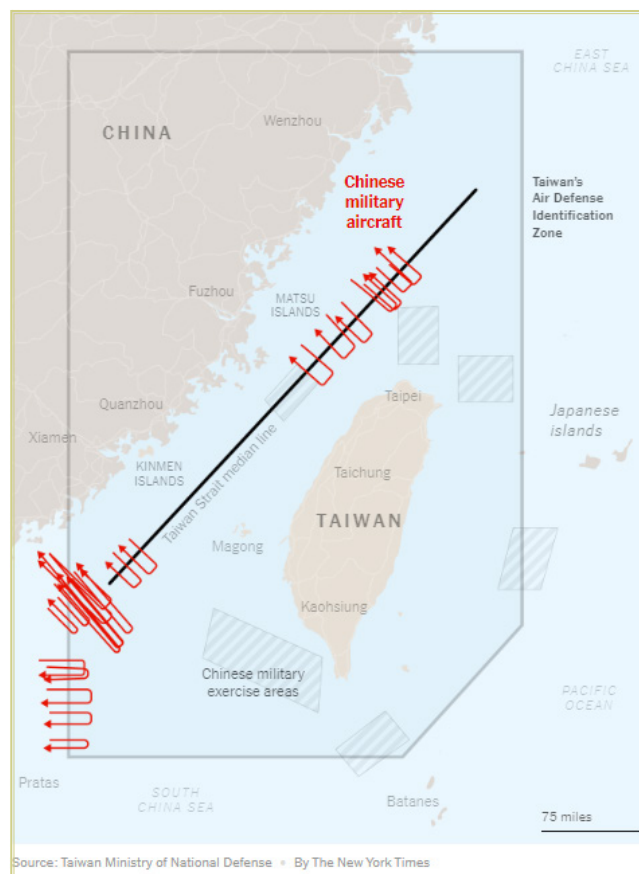
Cette volée de onze missiles a fait pendant un temps la une de la presse internationale. Mais la menace chinoise contre Taïwan ne s'exprime pas seulement par ces onze tirs. Dans le même temps, dans le détroit, bien que l'information disponible ne soit pas très claire à ce sujet, d'où l'emploi du conditionnel, l'Armée populaire de libération aurait procédé à des tirs de missiles classiques à proximité de Mazu et de Jinmen, ces petits groupes d'îles situés à quelque dix kilomètres de la Chine continentale, micro-territoires laissés par Mao Zedong aux nationalistes en 1949, non pas par mansuétude, mais pour signifier symboliquement qu'ils sont deux points avancés d'ancrage de Taïwan à la Chine continentale.

Depuis au moins deux ans, cette menace qui s'affiche et se renforce aujourd'hui, se traduit par une augmentation substantielle de démonstrations militaires, aériennes et navales chinoises de tous ordres, souvent à tir réel, toutes destinées à intimider Taïwan, tout autour de la grande île, dans le détroit, en mer de Chine de l'est, en mer Jaune ce qui inquiète maintenant les Sud-Coréens à cause de leur proximité, en mer de Chine du Sud et aussi en mer des Philippines.

## DES DÉPLOIEMENTS AÉRIENS CONSTANTS D'INTIMIDATION AU-DESSUS DU DÉTROIT DE TAÏWAN

Depuis 2020, à fins d'impressionner Taipei, Pékin ne cesse de procéder au-dessus du détroit, en densités variables d'engagement, à des déploiements calibrés de forces aériennes. A chaque fois, ils se traduisent par des franchissements de la ligne médiane, cette ligne virtuelle de partage théorique, implicitement convenue entre les deux parties adverses, de la mer entre l'île et le continent.

Plus que significatifs entre tous sont ceux qui s'accomplissent entre le 2 et le 6 août, donc avant, pendant et après la visite de Nancy Pelosi. Ils se chiffrent à 131 sorties d'appareils, dont 105 de combat. Ces sorties sont repérées par les radars taïwanais dès que les avions entrent dans la zone d'identification et de défense aérienne de l'île (ADIZ)<sup>1</sup>, un point qui nécessite une explication particulière. Lorsque l'on parle d'ADIZ, en effet il ne s'agit en aucun cas de l'espace aérien de Taïwan mais d'une zone couverte par ses capacités de détecter tout véhicule volant se présentant dans ladite zone. Tel qu'est tracé le périmètre de ladite ADIZ, dès qu'un avion décolle des bases de Longtian et de Hui'an, dans le Fujian, la province qui fait face à Taïwan, ils entrent déjà dans l'ADIZ de l'île puisque cet espace couvre approximativement le tiers nord-est de la province. Elle apparaît sur la carte 2 ci-jointe.



**CARTE 2** : Schéma des 131 sorties aériennes chinoises entre le 2 et le 6 août 2022. Source : <https://www.nytimes.com/interactive/2022/world/asia/taiwan-china-maps.html>

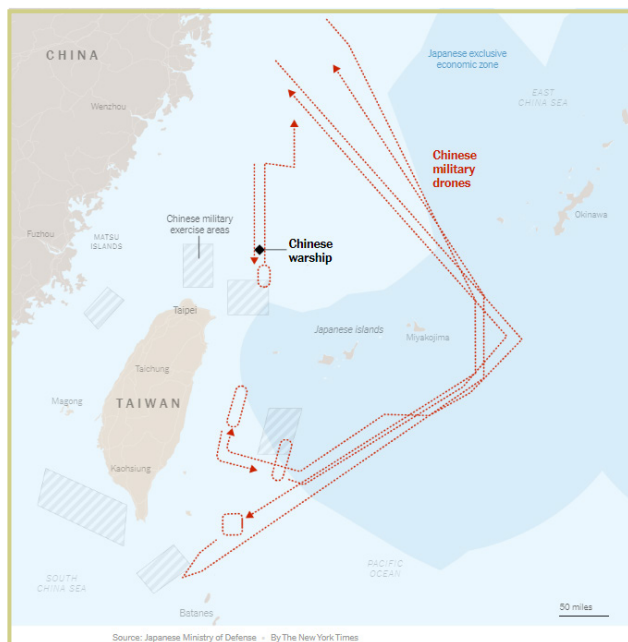


## DES DRONES EN ACTION

Préalablement au voyage encore non annoncé de Nancy Pelosi en Asie et à Taïwan, les Chinois font d'une pierre deux coups en faisant, le 26 juillet, voler le drone de reconnaissance et d'attaque TB-001 sur un très large rayon d'action au-dessus des mers qui baignent Taïwan et le sud du Japon.

A partir de la mer de Chine de l'Est, il franchit le détroit japonais de Miyako, passe à proximité de l'île de Sakishima, à 120 milles marins à l'est du cap nord de Taïwan, longe la côte est de l'île où la marine taïwanaise accomplit son exercice annuel Han Kuang, et revient en mer de Chine du Sud par le détroit de Bashi, entre Taïwan et le nord des Philippines.

Le 4 août, jour du lancement des onze missiles, les drones BZK005 de reconnaissance et TB-001 accomplissent deux larges trajectoires au-dessus de la ZEE japonaise au large de la partie sud de l'archipel des Ryukyu et au nord-est des eaux taïwanaises, autant d'avertissement aux deux parties.



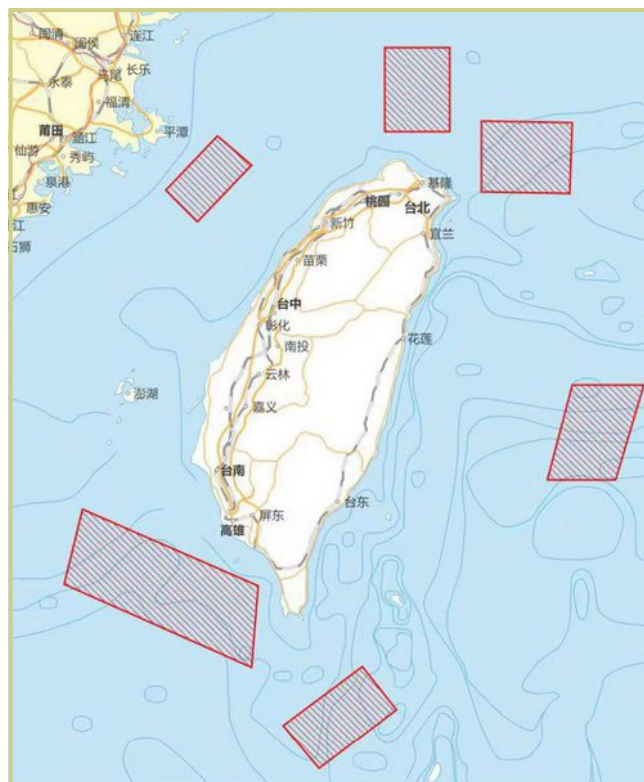
**CARTE 3** : survol de drones chinois largement au-dessus des ZEE japonaise et taïwanaise. Source : <https://www.nytimes.com/interactive/2022/world/asia/taiwan-china-maps.html>

En complément, les communistes réalisent quelques incursions par drones de reconnaissance au-dessus des bases taïwanaises avancées de Mazu et de Jinmen entre le 28 juillet et le 10 août.

Détectés volant à une altitude de 2 000 mètres, 10 survols de ces engins sont ainsi enregistrés lors de leur passage, dont 6 au total pour la seule période des 4 et 5 août.

## UNE MULTIPLICITÉ INÉDITE D'EXERCICES AÉRO-NAVALS TOUT AUTOUR DE L'ÎLE 1

Avant, pendant et après la visite de Pelosi, six exercices aéronavals à tir réel se déroulent simultanément du 2 au 7 août autour de l'île, en mers de Chine de l'Est et du Sud et en mer des Philippines, à peu de distance des côtes de Taïwan mais sans pour autant qu'il y ait pénétration dans la mer territoriale de la République. Dans ces exercices le commandement du théâtre Est, responsable des opérations, a, entre autres unités majeures, engagé le groupe aéronaval Liaoning et au moins un sous-marin nucléaire d'attaque. A noter que sur les six polygones d'exercices, quatre ont été le réceptacle des missiles lancés le 4 août<sup>2</sup> et que les manœuvres navales liées ont nécessité une sérieuse coordination entre toutes les forces engagées.



**CARTE 4** : schéma des six zones d'exercices chinois à tir réel du 2 au 7 août 2022. A noter que quatre de ces aires sont les réceptacles des 11 missiles lancés le 4 août (cf. carte 1 supra) et que les manœuvres qui suivent sont des opérations simulées d'exploitation des 11 tirs. Source : <https://twitter.com/XHNews/status/1554486933786505216>



Cela dit, les Chinois n'ont pas attendu la visite de l'Américaine pour se livrer à de multiples exercices navals, aériens et aéronavals. Ils sont d'ampleurs et de durées variables. Ils vont de un jour à six pour les plus courts, très souvent à tir réel, à trente pour les plus longs, notamment avec le groupe aéronaval Liaoning. L'objectif est non seulement de s'entraîner mais aussi de montrer sa force nouvelle et impressionner les adversaires potentiels. Sans remonter au début de 2022, ni aux années précédentes, on en dénombre, entre le 1er mai et le 25 août, en plus des six du début août tout autour de Taïwan :

- 10 en mer de Chine de l'Est, mer Jaune et golfe de Bohai, dont 2 avec le groupe aéronaval Liaoning ;
- 13 en mer de Chine du Sud ;
- 1 dans le détroit de Taïwan ;
- 2 en mer des Philippines avec le groupe aéronaval Liaoning.

Parfois, ces exercices sont simultanés en mer de Chine du Sud, dans le détroit, en mer de Chine de l'Est, en mer des Philippines. Certains, au mois de mai, ont coïncidé avec la visite de Joe Biden en Asie. Et le départ de Nancy Pelosi de Taïwan n'a pas sonné leur suspension. Ils se poursuivent depuis avec la même intensité.

## PAS DE SOLUTION DE CONTINUITÉ EN PERSPECTIVE

Ainsi, il est fort probable qu'ils ne cesseront plus tant que madame Tsai Yingwen, très pro-américaine et avec de fâcheuses idées indépendantistes en regard de Pékin, restera au pouvoir. Ils ne cesseront pas davantage tant que des sommités politiques américaines viendront effectuer des visites à l'île nationaliste telles que le fut celle de la délégation de cinq congressistes les 14 et 15 août.

La perspective de la perpétuation, sans solution de continuité, de telles manœuvres tourmentent désormais fortement les Américains qui s'inquiètent de ce qu'une telle multiplicité ne devienne la norme. Or, ne nous faisons pas d'illusion, ce le sera. Perpétuer de tels exercices en nombre, en capacités matérielles et budgétaires, la Chine en a toujours largement les moyens.

En outre, s'ils arrivent à point nommé pour manifester une désapprobation à une maladresse ou à une provocation américaine, ils ne sont en aucun cas spontanés et mis en œuvre au pied levé. Les états-majors chinois phosphorent en permanence sur les thèmes, préparent des dossiers d'exercice constamment mis à jour. Il ne reste plus ensuite qu'à les ressortir de la bibliothèque aux moments opportuns pour les mettre en application. C'est le cas en ce moment et depuis plusieurs années déjà.

Il fallait réfléchir avant et mieux analyser les répercussions qu'entraînerait le voyage à Taïwan d'une personnalité telle que Nancy Pelosi. Il n'est pas dans l'intérêt stratégique des Américains de pousser à la roue pour que Taïwan devienne indépendant. En outre, du fait de réussir à tant hérissier Pékin, il faut s'attendre à ce que, sur le plan des livraisons de matériels militaires à l'île, Washington se heurte à davantage de difficultés que jusqu'à présent alors que plus l'on avance dans le temps, plus les capacités taïwanaises de résistance s'amenuisent.

Dans l'hypothèse où le gouvernement Tsai Ingwen serait renouvelé lors des prochaines élections présidentielles, en janvier 2024, il faudra s'attendre justement à ce que ces manœuvres demeurent la nouvelle norme, encore amplifiée, autour de Taïwan et que, à un moment voulu par elle, la Chine décide de frapper avec la stratégie et les tactiques choisies et les moyens appropriés. Personne ne peut le prévoir et ceux qui spéculent savamment sur la date à laquelle Pékin pourrait déclencher les hostilités se leurrent et leurrent le monde.

Par culture, les Chinois détestent les surprises, mais ils adorent en faire. Ils pourraient très bien passer à l'acte à un moment où les attentions seraient quelque peu relâchées, où plus personne, ou presque, ne s'y attendrait. Parmi les multiples exemples disponibles citons, en mer de Chine du Sud, l'assaut subit lancé contre quelques implantations vietnamiennes dans les Spratleys, à commencer par le rocher de la Croix de feu (Fiery cross reef), en mars 1988, et quelques autres dans la foulée, à la totale surprise du monde entier. Il y a aussi, en avril 2012, l'investissement inattendu des récifs de Scarborough (Scarborough reef) au détriment des Philippines alors que leurs garde-côtes n'avaient rien décelé de l'approche chinoise. Et le catalogue peut encore s'allonger.



## VUE TRÈS PARTIELLE D'UNE PRÉPARATION CHINOISE À UNE IMPLICATION AMÉRICAINE

Néanmoins, dans la perspective d'une attaque contre Taïwan, la hantise du commandement chinois est de réussir à déterminer ce que serait l'implication militaire américaine au profit de l'île, notamment en ce qui concerne l'emploi des porte-avions, d'où par ailleurs le débat aux États-Unis sur le maintien de l'ambiguïté stratégique ou l'affichage net d'un engagement armé aux côtés de Taïwan.

Avec une réflexion chinoise sur l'hypothèse haute d'une implication directe des États-Unis, il est intéressant de tenter d'imaginer les raisons profondes de l'exercice du 8 août, prolongation non annoncée des six opérations interarmées simultanées du 2 au 7 août. Il se tient à l'est de Taïwan dans une septième zone non annoncée puisqu'il ne s'agit pas d'un exercice à tir réel. Le thème est celui de la lutte anti sous-marine.

Il est possible que dans l'esprit chinois, la stratégie A2/AD applicable contre les pièces maîtresses navales américaines telles que les porte-avions, les navires d'assaut amphibies (LHA, LHD), les ravitailleurs, apparaît suffisamment menaçante pour dissuader les Américains de venir engager leurs unités majeures à proximité et en soutien de Taïwan attaqué. Dans ce cadre, se pose forcément la question de l'objectif privilégié que constitue le groupe aéronaval basé à Okinawa et qui, de ce fait, est déjà dans la zone de frappe immédiate des DF. La même question se pose aussi pour la base de Guam, à portée des DF-21 et 26. Compte tenu d'une telle menace sur ses unités précieuses, la marine américaine pourrait, si elle voulait intervenir au profit de Taïwan et du Japon, se trouver contrainte de changer, temporairement au moins, de stratégie navale quant au moment opportun d'engager ses porte-avions. Dans ces conditions, ce serait à l'utilisation massive des sous-marins, dont les capacités de frappe sont puissantes, que pourrait être donnée la priorité d'emploi.

C'est une telle possible stratégie américaine qui semble agiter les cerveaux militaires chinois et qui les amènent à mettre tant d'application à s'entraîner à la lutte anti sous-marine. L'autre manœuvre spécifique qui a lieu du 8 au 12 août porte sur la chasse aux mines. C'est le quatrième exercice mené depuis le mois de mai, à raison de un par mois. Dans cette optique, il faut imaginer que pour organiser leur défense, les Taïwanais auront décidé de miner leurs eaux territoriales, et même au-delà dans le détroit. Cela pourrait même aller, avec bien sûr le risque inhérent à une telle opération hardie, jusqu'à la tentative de minage des sorties des ports chinois. C'est pourquoi, bien que sur le tard, à partir de 2020, les Taïwanais ont décidé de se doter de quatre mouilleurs de mines, de la classe Jiang Min, à mouillage rapide, de construction indigène, les quatre étant en service depuis 2021. Cette capacité, aussi minime soit-elle, inquiète forcément les Chinois contraints à rechercher les tactiques de parade.

## CONCLUSION

Au bilan général de l'observation d'une telle cadence, d'un tel renouvellement, d'une telle succession d'exercices chinois aériens et navals, il est difficile de ne pas conclure que ce foisonnement d'activités, au-delà de la formation opérationnelle normale des unités, représente une véritable démonstration de préparation à la guerre. La simultanéité des six exercices de début août laisse entrevoir un tout petit pan de ce que pourrait être la stratégie chinoise de reconquête de l'île et que, précédée d'un anéantissement préventif par missile d'objectifs vitaux, elle ne se résumerait pas à un seul assaut général aéro amphibie frontal mené directement au travers du détroit depuis le continent jusqu'à la rive occidentale de Taïwan. Ainsi, Taïwanais, Japonais, Américains ont quelques raisons de se préoccuper de telles hypothèses. Mais pour éviter le pire, Washington serait bien inspiré de cesser de provoquer Pékin s'il veut pouvoir continuer à alimenter Taipei en armement en limitant le risque de subir les foudres impériales rouges, et aider au renforcement des capacités de défense de l'île.



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Par le Capitaine de vaisseau (H) G. Guillaume



## PRÉSENTATION

L'assemblée s'est tenue dans de bonnes conditions sur deux jours, du 23 mai 14h au 24 mai 15h à l'Ecole militaire à Paris. Notre président, le vice-amiral 2(S) Michel OLHAGARAY, entre deux interventions sur les chaînes d'information continue sur la guerre russo-ukrainienne, a présidé les débats de bout en bout.

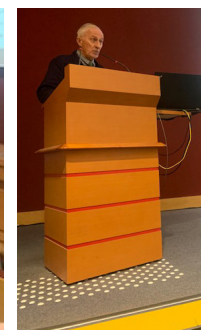
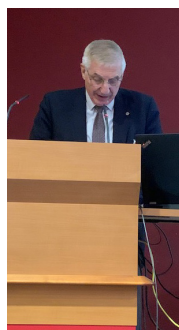
Après un accueil chaleureux envers chacun, il a ouvert l'AG avec une présentation des candidats au renouvellement du conseil d'administration (candidatures renouvelées de Bernard Ambec, Michel Brunet, Grégoire Diamantidis, Michel Olhagaray, Ghislaine Richard-Mével et Pierre Serra et nouvelles candidatures de Philippe Gerbault et Daniel Quiévy), nous passerons au vote et nous apprendrons le lendemain que tous ont été élus.

Reprenant son allocution d'ouverture, Michel Olhagaray a abordé toutes nos préoccupations et fait un large tour d'horizon à la fois sur l'état de notre «maison» et sur le monde. Notre association, pourtant primordiale parmi toutes car membre désigné du CPRM (Conseil permanent des retraités militaires) et du CSFM (Conseil supérieur de la fonction militaires), instances officielles du ministère des armées, ne se porte pas mieux que les autres grandes associations du monde de la défense. Ses effectifs s'étiolent (diapo jointe).

Pour y faire face, la DRHMD, sensibilisée par notre président, a annoncé la mise en place d'une communication ciblée dans ses publications et en interne, une commission présidée par le général 2(S) Didier Simon, président du groupement 49 et référent «grand ouest» s'est attelé à la tâche avec l'aide de Didier Bibard, webmaster du site 34 et intervenant national. Le service des pensions communiquera aux futurs retraités l'existence des associations, membres du CPRM.



Le président n'est pas rentré dans le détail du bilan financier si ce n'est pour dire que le léger déficit structurel annuel est largement compensé par le généreux legs de notre ancien président (1989-2000), le général d'armée Jean BIRÉ, décédé le 3 mai 2020 à l'âge de 97 ans, à qui l'ANOCR veut rendre hommage à son inlassable action notamment au profit des œuvres sociales (ANOCR, ADO, CABAT).





Le groupement 35 a déjà réuni les quatre groupements bretons pour une journée très réussie en sa mémoire à DINAN le vendredi 29 avril 2022 en présence de deux de ses nièces. Les groupements 27 et Alsace d'un côté et celui du Gard par ailleurs, construisent leur projet.

Au plan général, le président a donné des éclairages rapides sur Barkhane et son redéploiement avec la tentative de la milice russe Wagner de faire endosser par la France un crime de guerre au Mali et sur la guerre en Ukraine qui est un révélateur de l'incapacité de l'Union européenne à jouer un rôle majeur.

Cette première journée, avant de se diriger vers l'Arc de Triomphe pour le ravivage de la flamme, s'est terminée avec un très intéressant échange d'idées entre le spécialiste du renseignement militaire (front de l'est) Roland PIÉTRINI et Michel OLHAGARAY, à la lumière de la communication des médias sur cette guerre.

Sous l'Arc de Triomphe, nous avons eu la surprise d'être associés à la cérémonie présidée par le nouveau ministre des armées, Sébastien LECORNU, qui prenait ainsi officiellement ses fonctions. Les photos jointes donnent l'ambiance de cette cérémonie avec drapeau, détachement interarmées et musique de la Garde républicaine.

La seconde journée a débuté par la réunion du nouveau Conseil d'administration qui a élu son nouveau bureau, le président étant reconduit à l'unanimité sauf une voix. Le reste de la matinée a permis les restitutions des commissions «*Sociale*», «*Communication-recrutement*», la présentation de la motion et des journées «*BIRÉ*» passée et futures.

Après une brève conclusion soulignant la richesse de toutes les interventions, le délégué général, commissaire général de division 2(S) Nicolas POLINI, maître de l'horloge nous a conviés au lunch de clôture de l'AG.



(Le ministre salue les volontaires du régiment de réserve militaire de Paris.)

# DÉROULEMENT ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 23 ET 24 MAI 2022



## ALLOCATION D'OUVERTURE

- 14h00-15h30 : Allocution de bienvenue du président national, rapport moral.

## PRÉSENTATION DES CANDIDATS SOUVIS AUX VOTES

### Élus

(sous réserve de candidatures de dernière minute)

Lt-colonel D. **QUIEVY** (Président du GR67)

Gal de brig. P. **GERBAULT** (Membre du GR03)

### Élus

Vice-amiral M. **OLHAGARAY**

Colonel M **BRUNET**

Mme G **RICHARD-MEVEL**

Com gal de div. P **SERRA**

Lt Colonel B **AMBEC**

Gal G **DIAMANTIDIS**

### Administrateurs démissionnaires

Col A **GUERRERO**



## ECHANGES PAR THÈMES

- 15h30-16h25 : Echanges par thème : Retex conflit en Ukraine, l'esprit patriotique, l'esprit de défense (VA Olhagaray - Gal Chauvancy - M. Pietrini)

## PRÉSENTATION DES COMPTES

- 16h30-17h30 : Présentation en AG du bilan financier et de l'avis du vérificateur aux comptes :
  - Vote du rapport financier
  - Présentation de la situation des effectifs
- 17h45 : Départ pour l'Arc de Triomphe
- 18h00 : Cérémonie du ravivage de la Flamme.



## BUREAU ELU

Vice-amiral (2S) Michel **OLHAGARAY**  
**Président national** - Groupement de Paris - Ile de France

Colonel Claude **GRADIT**  
**Vice président** - Groupement de l'Hérault

Capitaine de Vaisseau **GUILLAUME**  
Groupement Moselle Commission sociale (se-cours)

**Secrétaire général du COMAC - CPRM (2)**

Commissaire général de division (2S) Pierre  
**SERRA**  
Groupement des Pyrénées Orientales

Médecin général inspecteur (2S) Claude **PAYEN**  
**Trésorier** - Groupement Indre et Creuse





# RESTITUTION FINANCES 2021 - VÉRIFICATION COMPTABILITÉ

Par le Médecin Général Inspecteur Claude PAYEN - Trésorier

## COMPTE DE RÉSULTAT 2021

**+ 684 662,56€**

Sans le legs : - 64 465,33€

• **Charges** : 203 119,47€  
+ 24 401,29€ Par rapport à 2020

• **Produits** : 887 782,03€  
+ 741 369,26€ Par rapport à 2020

Sans le legs : Produits 138 654,14€

## BILAN 2021

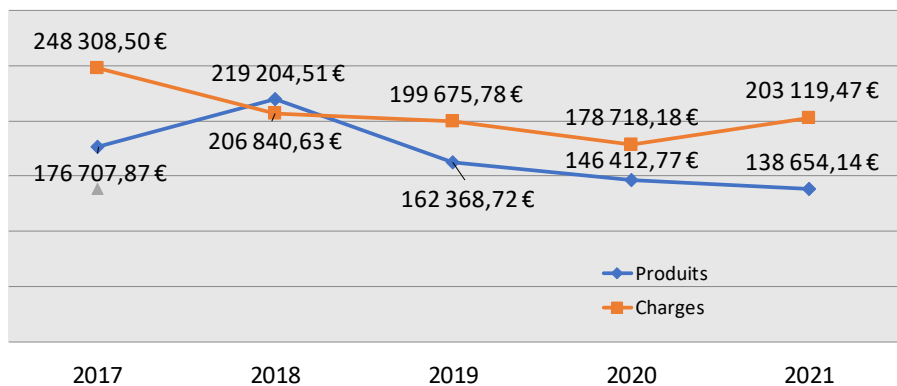
**+ 684 662,56€**

• **Actif** : 4 249 540,46€  
+ 682 781,43€ par rapport à 2020

• **Passif** : 3 564 877,90€  
- 34 186,54€ par rapport à 2020

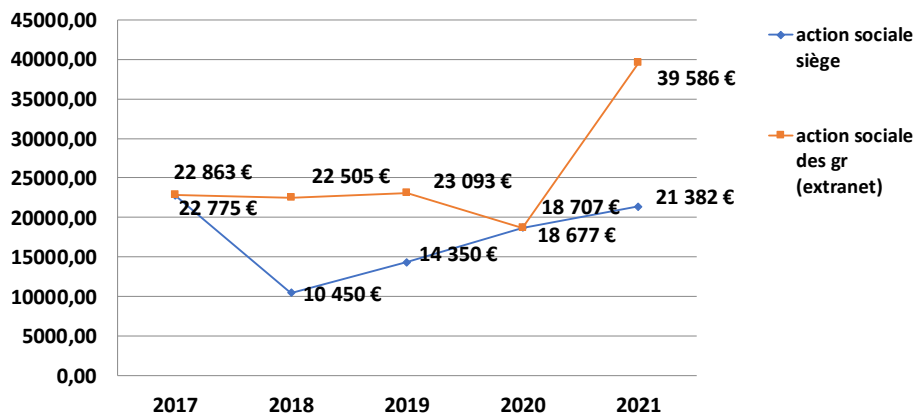


## EVOLUTION PRODUITS/CHARGES 2021



Charges/Produits : 2017 : - 76 974€ | 2018 : - 20 123€ | 2019 : - 36 4037€ | 2020 : - 32 305€ | 2021 : - 64 465€

## EVOLUTION DE L'ACTION SOCIALE



# **RAPPORT POUR L'EXERCICE 2021.**

**Du colonel (H) Jean-Claude Bordages**

*Vérificateur aux comptes de l'ANOCR*

En exécution du mandat fixé par les statuts de l'ANOCR, le vérificateur aux comptes a effectué le contrôle des comptes de l'association relatifs à l'exercice budgétaire 2021, comme suit :

- Au siège : contrôle mensuel de l'ensemble des opérations (enregistrées via le logiciel SAGE) et de toutes leurs pièces justificatives, vérification de la concordance entre les données comptables « SAGE » et les données des relevés bancaires.
- Pour tous les groupements : contrôle des comptes rendus financiers (CRF) de l'EXTRANET, vérification de la concordance entre les données comptables des CRF et les données des relevés bancaires.

Pour ce qui concerne les données « Charges/Produits », « Compte de résultat » et « Bilan », l'action du vérificateur aux comptes a consisté à vérifier la cohérence d'ensemble des données et leur concordance avec les données des relevés bancaires.

Ce rapport présente successivement :

- les éléments essentiels du résultat et du bilan de l'année 2020,
- des points particuliers relatifs à l'utilisation de l'Extranet pour la gestion comptable,
- la conclusion des vérifications réalisées.

## **I - LES RESULTATS :**

**Les valeurs ci-dessous sont les valeurs hors LEGS :**

Le compte résultat 2021 de l'ANOCR présente un déficit de 64 465 €

Pour l'essentiel, on remarque :

- Un accroissement des charges à 203 119 € (199 676 € en 2019) (178 718 € en 2020)
- Une diminution des produits à 138 654 € (163 238 € en 2019) (146 713 € en 2020)

**Grâce au legs, dont le montant est de 749 127,89 €, les produits sont supérieurs aux charges de 684 663 €.**

Le nombre d'adhérents et le nombre de cotisations honorées poursuivent leur baisse régulière :

- **Nombre d'adhérents sous statut « actif » : 5916** - 6326 (2020) - 6728 (2019)
- **Cotisations honorées : 4 493** - 4 836 (2020) - 5 101 (2019)

Avec une cotisation moyenne (hors dons) de 19.61€ en 2021, on peut estimer le montant des cotisations non-honorées à 27 905 €.

Le déficit lié au seul bulletin est évalué à 5 000 €. La majeure partie (4 200 €) correspond à des envois du bulletin pour lesquels l'abonnement n'a pas été honoré, le reste (800 €) correspond aux frais de routage de bulletins retournés au siège pour cause de non-remise à leurs destinataires.

## **II - POINTS PARTICULIERS/PROPOSITIONS/RECOMMANDATIONS :**

L'utilisation de l'Extranet est désormais généralisée à tous les groupements. Cependant, par manque de tout ou partie de leur bureau (président et trésorier au minimum) HUIT groupements sont, pour une part importante de leur gestion, pris en compte par le siège (soit 782 adhérents)

**La mise à jour de l'ensemble des données de l'EXTRANET doit être rigoureusement effectuée. En particulier, la fiche individuelle de tout adhérent doit être mise à jour en début d'année, que cet adhérent ait OU NON, envoyé son chèque de cotisation. En effet, à défaut d'un chèque à enregistrer, il faut au minimum renseigner la case « Abonnement », génératrice de pertes si tel n'est pas le cas.**

## **III - CONCLUSION :**

L'ensemble des opérations de contrôle effectuées en 2021 permet d'avoir une vue globale satisfaisante sur la tenue et l'exactitude de la comptabilité de l'année.

L'utilisation généralisée de l'Extranet (à l'exception des GR pris en charge par le siège), sa maîtrise et une meilleure exploitation de ses données sont à souligner.

Les documents financiers soumis à votre appréciation lors de cette assemblée générale ordinaire ne comportent pas d'anomalie significative. Ils reflètent bien la situation financière de l'ANOCR au 31 décembre 2021. Je vous propose de les approuver ainsi que les recommandations d'amélioration préconisées en assemblée générale, relatives à l'emploi et à l'utilisation de l'outil Extranet.

**L'examen annuel des relevés bancaires, leur comparaison avec les données SAGE et Extranet sont et restent indispensables à une analyse de la situation financière de l'ANOCR.**





## INTERVENTION ASSOCIATION JEAN LACHENAUD

*Par le Colonel (H) Claude GRADIT*

### BUTS

- Développer et entretenir des liens de solidarité entre tous ses membres
- Défendre et améliorer la condition morale et matérielle de ses membres
- Contribuer au développement de l'esprit de défense de la Nation



En 1949, à sa création, la CNMSS (caisse nationale militaire de sécurité sociale) a hérité des trois établissements de soins. L'association Jean Lachenaud a été créée en 1974 à l'initiative du président du Conseil d'administration de la CNMSS, en partenariat avec trois mutuelles militaires (MNM, MAA et CNGMG) l'ANOCR ainsi que des personnalités du monde de la défense pour gérer ces établissements. L'association a été baptisée " Jean Lachenaud " en l'honneur du contrôleur général " Jean Lachenaud " premier président du Conseil d'administration de la CNMSS et fondateur de l'AGPM.

Les membres fondateur de l'Association sont au nombre de six :

- L'Etat (ministère de la défense),
- La Caisse nationale militaire de sécurité sociale,
- L'Association générale de prévoyance Militaire,
- Le Groupement Militaire de Prévoyance des Armées,
- La Mutuelle des sapeurs-pompiers de Paris,
- L'Association nationale des officiers de carrière en retraite.

Des membres adhérents et des membres d'honneur peuvent compléter la composition de l'Association. **L'Association gère, dans le cadre d'une délégation de service public conclue jusqu'en 2024, les trois établissements appartenant à la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale :**

- L'Établissement " LE DIVIT " à Ploemeur
- L'Établissement " LA MARTINIÈRE " à Saclay
- L'Établissement " JEAN LACHENAUD " à Fréjus



Établissement Le Divit à Ploemeur (56)



Établissement La Martinière à Saclay (91)



Établissement Jean Lachenaud à Fréjus (83)



Chaque établissement, d'une capacité initiale identique de 120 lits, dispose d'un centre de soins de suite et de réadaptation à vocation gériatrique (certains disposant d'unité ou de lits identifiés soins palliatifs) ou parfois polyvalente, et d'une résidence d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) habilitée à l'aide sociale.



Depuis 2019, l'association Jean Lachenaud a pris également la gestion de la résidence Maréchal Leclerc (Paris XV<sup>e</sup>). C'est une résidence de 64 studios pour personnes âgées, réservée aux veuves de guerres et maintenant aux veuves de militaires. En tout l'AJL gère aujourd'hui 573 lits.



## MOYENS FINANCIERS

Les ressources de l'Association se composent en particulier de participants de ses membres, de subventions de toute nature, de fonds de concours, de recettes pour services rendus, de revenus de biens immobiliers et mobiliers, de dons et legs éventuels.

## NOTRE POLITIQUE

L'action de l'Association s'inscrit dans le prolongement de celle des structures de la Défense exerçant une mission médicale ou médico-sociale au

profit de ses ressortissants d'active et en retraite : Service de santé des armées et Caisse nationale militaire de Sécurité sociale. L'action de l'Association s'inscrit en complémentarité des organismes mutualistes et associatifs oeuvrant au profit de la même clientèle, (mutuelles militaires et civiles de la défense, GMPA, AGPM...).

L'Association a pour vocation de favoriser l'accès à des prestations sanitaires et médico-sociales de qualité dans un environnement hôtelier agréable. Les établissements s'inscrivent à cet effet dans l'offre de prestations sanitaires et médico-sociales des territoires dans lesquels ils sont implantés.



## LA QUESTION DU JOUR

Il s'agit, pour toutes les instances de l'AJL de permettre la construction d'un accueil de jour autonome et d'une plateforme d'accompagnement et de répit sur la commune de Fréjus/Saint-Raphaël. Aujourd'hui, les capacités d'accueil sont notoirement insuffisantes. L'AJL a obtenu l'agrément de l'ARS et du Conseil départemental du Var pour une extension de 10 places avec la construction d'un établissement à l'est du secteur, sur la commune de Saint-Raphaël sur un terrain mis gracieusement à sa disposition.

Le coût est d'environ 1,25 million d'euros. Le plan de financement réparti par moitié ce coût entre emprunt et subventions. Les subventions sont recherchées auprès de tous les partenaires. L'AJL a déjà obtenu la participation de l'ARS et du Conseil départemental ainsi que celle de la FNAM et des Gueules cassées (50K€ chacun) et attend les réponses de TEGO (AGPM+GMPA), la SMLH, la CARAC, UNEO, la Mutuelle civile de la Défense ... et l'ANOCR et d'autres encore.

### Accueil des ressortissants de la Défense :

- Ploemeur (56) 25 à 30%
- Fréjus et Saclay 7 à 8%
- Fondation Maréchal Leclerc 100% lesquels sont prioritaires.

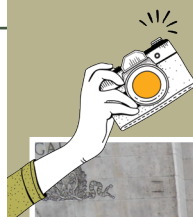
L'ANOCR est membre du Conseil d'administration d'AJL avec 2 de ses adhérents;

- le colonel (er) André BOIS depuis une trentaine d'années,
- le commissaire général 2S Jean-Marc Mallet, successeur d'André Bois.

J'ai préparé cette présentation avec l'un et l'autre et j'ai passé 2 heures avec André qui est en résidence séniors à Montpellier. Il est égal à lui-même et toujours aussi enthousiaste, généreux et lucide. Il m'a chargé de vous transmettre ses amitiés. André a participé pleinement au projet de la réalisation de cette extension qui est sur les rails depuis 2015. Elle a pris du retard avec la pandémie. Leur message à tous les deux : **VENIR EN AIDE EST LA MISSION PRIORITAIRE DE L'ANOCR**

Le général Biré qu'André a bien connu aurait aimé qu'une partie de son legs soit affectée à la subvention sollicitée. Le faible pourcentage (7 à 8%) de ressortissants de la Défense dans le Var ne doit pas être un obstacle, ils sont prioritaires. Remercions nos deux représentants André Bois et Jean-Marc Mallet et votons la subvention de 50 000€ qu'ils proposent. L'action de l'équipe sociale du groupement ne se substitue pas à l'entraide ou l'accompagnement existant entre amis et à la solidarité de chacun. Aidez les, aidez nous. Faites connaître :

- les possibilités d'aides
- les possibilités de secours
- Informez-nous des situations difficiles



(Quelques photos souvenirs)



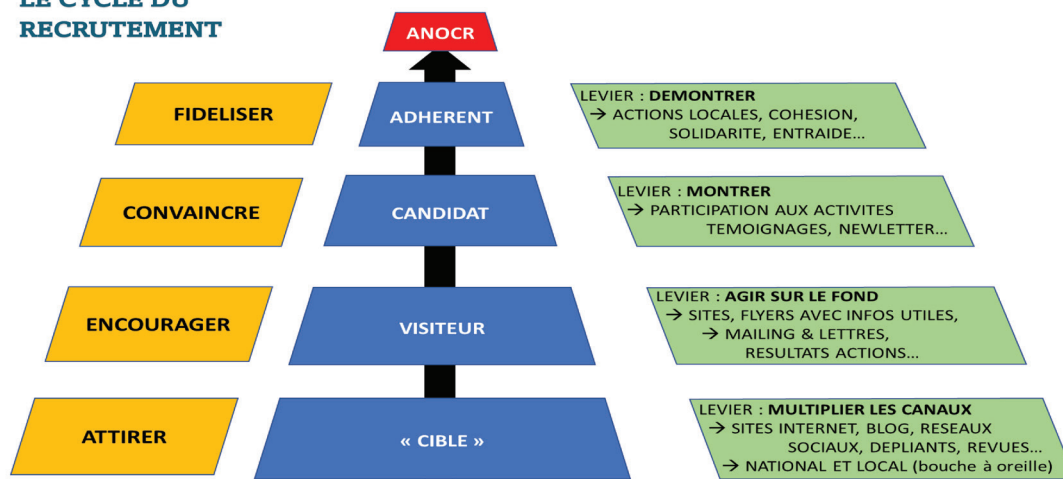
(Comité de Direction 2012/2013)



## POINT SUR LES TRAVAUX DU GT COMMUNICATION



### LE CYCLE DU RECRUTEMENT



### RAPPEL / NOUVELLE COMMUNICATION SYNTHÈSE :

**OBJECTIF :** accroître la notoriété de l'ANOCR en faisant évoluer son image vers plus d'efficacité, de transparence et de proximité, démontrer l'intérêt d'adhérer et exalter la mission de notre association pour attirer de nouveaux adhérents.

#### VOIES ET MOYENS :

- Etablir un plan de communication sur 3 ans, réfléchi, ordonné et réaliste.
- Définir et expliquer ce qui constitue notre personnalité, en particulier le C de l'ANOCR, qui fait désormais référence à tout type de carrière (courte, longue, contractuelle, réserve opérationnelle...).
- Inventorier et affiner les moyens classiques dont nous disposons déjà et déterminer les réseaux les mieux adaptés à notre nouvelle communication et aux publics-cibles que nous devons définir...
- Déterminer les messages que nous souhaitons délivrer en assurant entre eux la meilleure cohérence possible et pour cela, valoriser notre action.
- Décider des moyens financiers nécessaires en restant raisonnables et efficaces.

### IDÉE DE MANOEUVRE

Afin de se faire mieux connaître et susciter l'envie de nous rejoindre, il faut valoriser notre visibilité (image), notre lisibilité (message) et notre crédibilité (nos résultats).

#### NOS FREINS ACTUELS

- Notre image d'association (retraités et vieillissante)
- L'âge moyen et la santé de nos adhérents qui peuvent obérer leur disponibilité.
- Des groupements de pied différents (taille, moyenne d'âge, dispersion géographique, présence unités militaires...)
- L'absence de communication sur les résultats de nos actions nationales...
- La difficulté à pénétrer le monde militaire et donc à toucher nos "cibles".
- La concurrence des autres associations...
- La difficulté actuelle à trouver des bénévoles et un désintérêt pour le phénomène associatif.



## NOTRE IMAGE

L'ANOCR, créée en 1911, est la seule association regroupant les officiers de toutes les armées et services et de la gendarmerie. Reconnue d'utilité publique, elle dispose de moyens importants pour aider ses adhérents et peser sur les décisions.

**NOTRE MESSAGE** : pour une retraite active et solidaire ou une reconversion choisie et réussie !

## POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

- Défendre les intérêts moraux et matériels des militaires et de leurs familles.
- Promouvoir l'Esprit de Défense et le Devoir de Mémoire.
- Apporter une aide aux blessés, aux familles, aux veuves et enfants d'officiers.
- Participer à la sécurité intérieure à travers un engagement citoyen.
- Aider à la reconversion professionnelle des militaires quittant le service actif (MARA\*)

## PRINCIPE DE NOTRE ACTION :

Décliner notre principe de solidarité dans tous les sens du terme : interne et externe, intergénérationnel, national et local,

- dans l'action, soutien à nos anciens, appui aux jeunes, aides sociales aux adhérents en difficulté (veuves, blessés...), soutien de l'institution, devoir de mémoire (legs Biré)...
- en coopération, inter associative (CNE, COMAC...), présence dans les instances majeures (CSFM, CPRM, Parlement...),
- dans la convivialité et la proximité (activités au plan local)
- en complémentarité entre le niveau national (CA, représentations, coopération) et le niveau local (actions de proximité, social, cohésion, politique et mémoire).

## GRÂCE À DE PUISSANTS LEVIERS D'ACTION



## AU NIVEAU NATIONAL AU PLAN LOCAL :

- Actions sociales et d'assistance
- Activités de cohésion
- Soutien aux armées
- Défense des retraites
- Devoir de mémoire
- Représentativité
- Aide à la reconversion

## Mission d'Aide à la Reconversion de l'ANOCR

" L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare ! "

Maurice Blondel, philosophe Français 1861-1949.



## IDÉE DE MANOEUVRE

- **Optimiser nos leviers actuels de communication**

a) mettre à jour notre dépliant national en intégrant plus encore la composante reconversion;

b) faire vivre nos sites avec plus d'infos à jour et notamment locales;

c) adapter notre revue aux besoins des candidats potentiels.

- **Développer de nouveaux vecteurs de communication**

a) en s'appuyant sur l'expérimentation de l'ANOCR 34 pour facebook;

b) en créant un groupe d'échanges sur LinkedIn (lien avec Mara);

c) en s'associant avec nos partenaires associatifs, sociaux et professionnels...

- **Tout en assurant nos missions et actions quotidiennes**

a) solidarité et entraide (priorité au social);

b) cohésion et loisirs;

c) institutionnelle et mémoire combattante .

**SOYONS OPTIMISTES, LES ACTIONS SE METTENT EN PLACE ! LES FLYERS ONT ÉTÉ MIS À JOUR ... À NOUS DE LES DISTRIBUER !**

**DE PUISSANTS LEVIERS D'ACTION**

CSFM, CPM, ANOCR, CNR, ASA, CNMSS, MIE

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite  
BP 471 - 75327 PARIS CEDEX 07  
ou  
15, rue Cler - 75007 PARIS  
Téléphone : 01 44 18 92 18  
Courriel : anocr@orange.fr ou secretariat@anocr.com

**Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite**  
« soutient nos armées, défend nos anciens »

Une association active et solidaire au service des militaires en activité, en retraite ou en fin de contrat, et de leurs familles.

DES MOYENS DE COMMUNICATION  
2 SITES INTERNET

Siège : [www.anocr.com](http://www.anocr.com)  
Aide à la reconversion : [www.mara-anocr.com](http://www.mara-anocr.com)

UN BULLETIN TRIMESTRIEL

- o Dossiers d'actualité
- o Informations pratiques
- o Vie de l'association

Cadre réservé au groupement



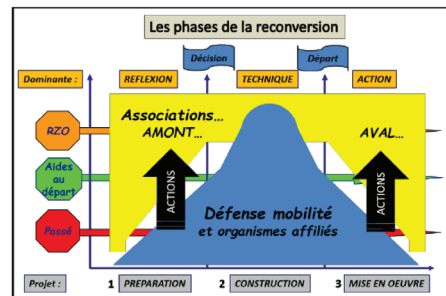
### Mission d'Aide à la Reconversion de l'ANOCR

« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare ! »

Maurice Blondel, philosophe français 1861-1949

MARA, un double objectif : faciliter votre réflexion et vous accompagner dans la mise en œuvre du processus de votre transition professionnelle.

MARA, une aide : pragmatique, évolutive, elle est complémentaire des actions de Défense Mobilité ; elle s'inscrit dans une logique de réseaux (associatifs et autres...) et répond aussi à l'objectif social de l'ANOCR, dans un climat de solidarité et de complémentarité.



MARA, de vraies opportunités à adhérer :

- bénéficier d'informations, de conseils dans l'élaboration de votre projet professionnel / projet vie.
- multiplier vos réseaux, grâce au travail coopératif de plusieurs associations liées à la Défense.
- optimiser votre projet et votre discours au travers d'entretiens réseau et d'échanges directs.
- vous faire connaître, optimiser lisibilité et visibilité

Contact MARA : [anocr.mara@gmail.com](mailto:anocr.mara@gmail.com)  
Secrétariat : [anocr@orange.fr](mailto:anocr@orange.fr)  
Téléphone : 01 44 18 92 18



MARA répond d'abord à un objectif : faciliter votre réflexion et vous accompagner dans la mise en œuvre du processus de votre transition professionnelle. MARA, c'est aussi une aide : pragmatique, évolutive, elle est complémentaire des actions de Défense Mobilité ; elle s'inscrit dans une logique de réseaux. MARA s'appuie sur deux composantes complémentaires :

- des actions déconcentrées sur le terrain, selon les capacités des groupements et de nos partenaires.
- une plateforme numérique collaborative d'informations, d'échanges et de formations interactives sur laquelle vous êtes en ce moment.





## MOTION 2022

La guerre entre la Russie et l'Ukraine aux marches de l'Europe réveille des souvenirs profondément enfouis et les consciences de dirigeants trop confiants.

Rappelez-vous "les dividendes de la paix" qu'il fallait engranger après l'écroulement de l'Union des républiques socialistes soviétiques !!

Les guerres asymétriques avaient remis les conflits de haute intensité aux oubliettes et les budgets de la défense des États européens, à des degrés divers, avaient été drastiquement réduits, sans tenir vraiment compte de la possibilité d'une vraie guerre. Les dizaines de milliers de victimes et les innombrables destructions en Ukraine sont là pour montrer que l'espace européen peut s'enflammer à nouveau.

La France depuis 5 ans a stoppé l'hémorragie de son budget des armées et force est de reconnaître que la dernière loi de programmation militaire (LPM) a été respectée. Les crédits alloués ont bien progressé de 35,9 milliards d'euros en 2019 à 40,9 milliards d'euros en 2022, hors pensions. Elle annonçait aussi une croissance accrue de 3 milliards/an (au lieu de 1,7) de 2023 à 2025 devant porter le budget annuel à environ 50 milliards d'euros par an.

Si cette LPM permet de rattraper une partie des retards accumulés depuis trois décennies, les prévisions en sont notoirement insuffisantes au vu des dangers nouveaux qui surgissent à nos portes.

Des budgets pour créer de nouvelles unités (hommes et matériels dans les forces armées) c'est une condition nécessaire mais bien évidemment pas suffisante.

Comme nous l'avons souligné en 2021 à l'occasion de l'exportation des Rafale, et aujourd'hui plus encore, les armées sont affectées par la perte de capacités opérationnelles, induites par la vente prioritaire de matériels majeurs, alors que la guerre à haute intensité est là.

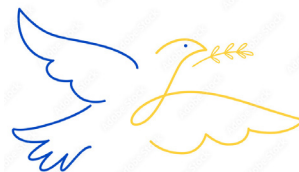
L'Ukraine résiste car c'est la Nation qui est en armes avec un esprit patriotique remarquable que nos démocraties occidentales seraient bien en peine d'imiter.

Les médias soutiennent cette résistance et ce nationalisme, souvent si décriés chez nous.

Il est urgent de changer les mentalités en prenant des mesures fortes pour y remédier. Pour cela, il pourrait être envisagé de relancer un service national, en partie militaire, ce qui permettrait aussi d'augmenter les effectifs des forces armées, notamment grâce à une Réserve reconstituée.

La résilience de la France est à ce prix.

\*\*\*



**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023  
AURA LIEU LES 15 ET 16 MAI 2023  
À L'ÉCOLE MILITAIRE À PARIS.**

# Les Krèves

Par le Capitaine de vaisseau (H) G. Guillaume

## LA FISCALITÉ DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ, PRÉPAREZ VOTRE SUCCESSION !



Un blessé qui relève du code des pensions militaires d'invalidité voit ses droits reconnus en vertu du principe de réparation tel qu'il est issu de la loi du 31 mars 1919. Pour cette raison, les pensions qu'il perçoit sont soumises à une législation particulière, favorable, tant du point de vue de l'imposition au titre des revenus, que du point de vue de la fiscalité du droit des successions. Cependant certains des aspects de la fiscalité des pensions militaires d'invalidité sont méconnus, voire ignorés, particulièrement dans le domaine des successions qui comporte un dispositif particulier permettant aux pensionnés de ne pas payer, ou tout au moins de réduire considérablement, leurs droits de succession.

### LES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET LA FISCALITÉ DES REVENUS

Les pensions militaires d'invalidité ne sont pas imposables au titre de l'impôt sur les revenus. Une disposition du code général des impôts pose le principe selon lequel les pensions ou allocations servies en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre sont exonérées d'impôt sur les revenus (article 81 - 4° a du code général des impôts).

En effet, ces pensions sont versées au titre du droit à réparation (article L.2 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre issue de l'ordonnance n°2015-1781 du 28 décembre 2015). Cette exonération concerne aussi bien la pension d'invalidité proprement dite que les allocations et indemnités complémentaires à ladite pension et s'applique tant

aux militaires et anciens combattants, qu'à leurs ayants cause (les ayants-cause sont les conjoints ou partenaires pacsés, orphelins), ainsi qu'aux victimes civiles de la guerre et à leurs ayants droit. Les rentes, sommes d'argent, montants versés au titre du droit des pensions militaires sont donc non imposables, contrairement aux pensions d'invalidité du code de la sécurité sociale.

### LES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET LA FISCALITÉ DES SUCCESSIONS

Aux termes de l'article 775 bis du code général des impôts, sont déductibles de l'actif successoral les rentes et indemnités versées ou dues au défunt en réparation de dommages corporels liés à un accident ou à une maladie. Concrètement, cela signifie que si le défunt a, durant sa vie, perçu des pensions au titre du code des pensions militaires d'invalidité, ses héritiers pourront déduire la totalité des montants perçus au titre de ses pensions de leur parent décédé. Cette déduction fiscale vaut pour tout légataire puisque le texte ne fait pas de distinction. Que la personne légataire soit un descendant, un conjoint (marié ou pacsé), un ascendant ou un collatéral, le texte est applicable.

### LE DÉLAI DE PRESCRIPTION EST DE 3 ANS.

Concrètement, il faudra remonter au premier versement de PMI, au besoin, dix, vingt, trente ans ou plus et additionner le total perçu, année après année, jusqu'à la dernière pension de la personne décédée. C'est ce montant que le notaire responsable de la succession devra déduire de l'actif successoral. Il conviendra, dans le cas où le titulaire n'aurait pas gardé le relevé de toutes les pensions versées d'adresser un courrier à son centre de gestion des retraites afin d'obtenir un état complet, à défaut, le pensionné devra repartir de ses relevés bancaires depuis l'origine.

Source : Union des blessés de la face et de la tête (UBFT) 28 novembre 2019



## LA GRANDE GARENNE NEUVY SUR BARANGEON :

**La cessation d'activité du domaine aura lieu le 31 juillet 2022. Pas de fausse information, l'EHPAD, résidence André Maginot n'est pas concerné par la vente.**

L'EHPAD Résidence André Maginot a été créée par la FNAM en 1999 à la suite du constat que beaucoup connaissent sur le vieillissement annoncé de la population et par voie de conséquence des adhérents de la FNAM. Il était donc nécessaire, dans la vision prospective de la FNAM d'apporter une réponse digne des valeurs que cette association défend aux problématiques du grand âge.

C'est donc sur un terrain clos de 5 hectares de forêt solognote que son EHPAD se trouve. Aujourd'hui, il dispose de 75 lits dont une unité protégée de 13 lits dédiée aux personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés. L'ensemble de cet établissement répond aux dernières normes en vigueur et offre de vastes espaces pour que chacun puisse évoluer confortablement et envisager un accompagnement dans l'âge avec dignité et dans le respect du projet de vie de chacun.

C'est pourquoi de nombreuses activités sont proposées comme par exemple la gymnastique, les activités créatives, les jeux de mémoires, la médiation animale, des ateliers cuisine, des soins beauté, des massages relaxation, des balades extérieures mais aussi des sorties pour des visites touristiques et ludiques à l'aide de notre véhicule adapté au transport de personnes à mobilité réduite (véhicule financé par la FNAM).

Cette maison qui se veut familiale propose plusieurs espaces dédiés aux familles (jardin partagés, patios, salon) dont une salle à manger particulière qui permet à son parent d'inviter sa famille pour y passer un moment de partage autour d'un repas pour une occasion particulière ou pour le plaisir. A cette fin, nous avons développé une carte qui permet aux convives de fréquenter ce lieu comme un restaurant ordinaire, ce qui est fort apprécié.

Pour que tout cela soit possible il faut une équipe pluridisciplinaire motivée et disponible avec pour mission l'accompagnement dans tous les gestes essentiels à la vie, de jour comme de nuit, au service des résidents. Cette équipe se compose d'un médecin coordonnateur, d'une infirmière coordinatrice, de 4 infirmières, d'une psychologue, d'une ergothérapeute, de 14 aides-soignantes, de 12 agents de service, d'une lingère, d'un technicien et d'une secrétaire.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre par courrier ou par téléphone ou encore nous suivre sur notre page Facebook « **EHPAD Résidence André Maginot** ». EHPAD Résidence André Maginot, Route de Bourges, 18330 NEUVY SUR BARANGEON, 02.48.52.95.60.



## EN CAS DE VOLS D'OBJETS DANS UNE VOITURE, LA PRÉCISION DES PREUVES EST NÉCESSAIRE

Même si des témoins attestent que des objets ont été volés dans une voiture en stationnement, les juges peuvent considérer que la preuve est insuffisante pour établir que les objets déclarés volés « *se soient trouvés dans le véhicule qui avait été fouillé* » pour contraindre l'assureur à indemnisation. C'est ce qu'a estimé la Cour de cassation dans son arrêt du 31 mars 2022.

Un gérant d'une société est victime d'un vol de divers objets qui se trouvaient à l'intérieur de son véhicule, garé sur un parking lors d'un salon professionnel. Des attestations de témoins corroboraient ces faits en indiquant que des « *affaires* » placées dans le coffre de son véhicule lui avaient été dérobées, mais sans autres précisions. Le gérant demande alors à sa compagnie d'assurance l'exercice de sa garantie contre le vol, en lui fournissant la liste des divers objets volés en question. Face à son refus, le gérant l'assigne devant le Tribunal de grande instance afin d'obtenir réparation du préjudice.

Le Tribunal de grande instance, puis la Cour d'appel le déboutent de sa demande d'indemnisation au motif qu'il n'était pas établi que les objets dont le vol a été déclaré « *se soient trouvés dans le véhicule qui avait été fouillé sur le parking du salon* ».

Le gérant décide alors d'aller devant la Cour de cassation qui confirme la position de la Cour d'appel au motif que les attestations des témoins ne faisaient état que d'un « *vol d'affaires* » sans précisions complémentaires et qu'en conséquence, le gérant ne rapportait pas la preuve que les divers objets dont il avait fourni la liste « *se soient effectivement trouvés dans son véhicule, au moment où il avait été visité par des tiers* ».

Textes de loi et références. Cour de cassation, civile, Chambre civile 2, 31 mars 2022, 20-22.298, Inédit

Source : - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre) Publié le 01 septembre 2022



## PENSION ALIMENTAIRE VERSEMENT EFFECTUE AUTOMATIQUEMENT PAR LA CAF OU LA MSA



À partir du 1<sup>er</sup> mars 2022, le versement de la pension alimentaire fixée par un juge s'effectue automatiquement par la CAF ou la MSA. L'objectif de ce nouveau service public des pensions alimentaires est d'éviter les retards de paiement et les impayés, de protéger les familles monoparentales en situation de précarité et de simplifier le

quotidien des parents séparés. Un décret publié au *Journal officiel* du 27 février 2022 généralise l'intermédiation financière du versement des pensions alimentaires.

Sauf en cas de refus des deux ex-conjoints, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, les pensions alimentaires fixées par un jugement de divorce seront versées par l'intermédiaire de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) gérée par la Caisse d'allocation familiale (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA).

Pour les pensions alimentaires décidées par un juge, l'intermédiation financière de l'Aripa est désormais automatique, il n'est plus nécessaire de la demander.

Le greffe du tribunal transmet la décision de justice directement à l'Aripa. La CAF ou la MSA se charge ensuite de prendre contact avec les parents pour organiser l'intermédiation financière.

Tous les mois, l'Agence de recouvrement est chargée de collecter directement le montant de la pension fixé par le juge auprès du parent qui paie la pension (débité) pour la reverser au parent qui doit la recevoir (créancier).

**En cas d'impayés et dès le premier mois de retard, l'Aripa engagera une action de recouvrement auprès du conjoint défaillant.**

**En attendant de récupérer la somme due, l'Agence de recouvrement des pensions alimentaires versera au parent créancier l'allocation de soutien familial de 116,11€ par mois et par enfant.**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce dispositif sera généralisé à toutes les séparations extrajudiciaires dès qu'une pension alimentaire sera fixée.

### QUI PEUT DEMANDER L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE DES PENSIONS ALIMENTAIRES ?

Les autres parents séparés (divorces par consentement mutuel, décisions statuant sur l'exercice de l'autorité parentale, titre exécutoire délivré par la CAF...) et les parents qui sont concernés par une pension alimentaire fixée avant le 1<sup>er</sup> mars 2022 peuvent demander à bénéficier du service d'intermédiation financière directement auprès de l'Aripa sur les sites : [pension-alimentaire.caf.fr](http://pension-alimentaire.caf.fr) ou [pension-alimentaire.msa.fr](http://pension-alimentaire.msa.fr). Chacun des parents, celui qui verse la pension ou celui qui la reçoit, peut demander ce service, sans avoir besoin de l'accord de l'autre parent. Il faut toutefois que la pension alimentaire ait été fixée dans un titre exécutoire :

- convention homologuée par un juge;
- convention de divorce devant avocat déposée chez un notaire;
- acte authentique reçu par un notaire;
- titre exécutoire délivré par la CAF ou la MSA depuis le site de l'Aripa.

Si vous n'avez pas encore fixé de pension alimentaire :

- si vous n'étiez pas marié et que vous êtes d'accord avec l'autre parent sur le montant de la pension, l'Aripa peut vous délivrer un titre exécutoire incluant la demande d'intermédiation;
- si vous passez par un professionnel de justice (juge aux affaires familiales, avocat), demandez à ce que la mention « *intermédiation financière* » soit inscrite sur le titre exécutoire. La demande sera alors directement transmise à la CAF ou à la MSA.

### À SAVOIR :

Près d'un million de familles perçoivent une pension alimentaire, dont le montant moyen est de 170 € par mois et par enfant. Environ 30% de ces familles sont victimes d'impayés. La pension alimentaire représente ainsi en moyenne 18% des ressources des familles monoparentales qui en perçoivent.

Source - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) : Publié le 02 mars 2022



## REVALORISATION DE 50% DE L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL DÈS NOVEMBRE 2022



L'allocation de soutien familial (ASF) versée au parent qui élève seul un ou plusieurs enfants sans pension alimentaire sera revalorisée de 50% dès le mois de novembre 2022. Cette mesure a été présentée dans une communication du ministre des Solidarités au Conseil des ministres du 14 septembre 2022, elle est inscrite dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023.

Le soutien des familles monoparentales fait en effet partie des politiques prioritaires du gouvernement. Dès le mois de novembre, l'allocation de soutien familial (ASF) ou « *pension alimentaire minimale* » sera revalorisée de 50%, elle passera de 123,54 € à 185,33€ par mois et par enfant. Cette prestation familiale est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). Ce supplément d'allocation de soutien familial (ASF) ne sera pas pris en compte pour le calcul du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité. Cette mesure permettra d'abaisser le taux de pauvreté des familles monoparentales de 2,2 points.

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL (ASF) ?

Pour avoir droit à l'allocation de soutien familial (ASF), vous devez remplir les conditions suivantes : • vivre seul ; • résider en France ; • avoir au moins un enfant à charge pour lequel l'autre parent ne participe plus à l'entretien depuis au moins un mois ou vous verse une pension alimentaire inférieure à 122,92€ par enfant et par mois.

À partir du mois de novembre 2022, si le montant de la pension alimentaire reçue est inférieur à 185,33€, vous percevrez l'allocation de soutien familial différentielle. La Caf ou la MSA vous verse un complément permettant d'atteindre 185,33€. L'ASF peut être versée à titre d'avance lorsque l'autre parent ne verse plus la pension alimentaire qui a été fixée. La Caf ou la MSA engage une procédure de recouvrement auprès de l'autre parent.

**À NOTER :** d'après l'Insee, les enfants des familles monoparentales sont plus souvent que les autres en situation de pauvreté. En 2018, 41% des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté et sont donc pauvres, contre 21% de l'ensemble des enfants. Dans un tiers des familles monoparentales, le parent avec lequel ils résident la plupart du temps n'a pas d'emploi. Un tiers des familles monoparentales sont en situation de pauvreté, et dans 80% des cas, le parent isolé est une femme.

Source : Direction de l'information légale et administrative (Première ministre) 27 septembre 2022



## TOUS LES MÉNAGES DEVRONT POUVOIR TRIER LEURS DÉCHETS ALIMENTAIRES

### À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

Tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif...

Dans un peu plus d'un an, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

La mise en œuvre de cette disposition, introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions vous permettant d'effectuer ce tri à la source, chez vous. Plusieurs dizaines de collectivités ont déjà aménagé cette obligation. Ces solutions sont multiples, conjointes ou complémentaires, en fonction de la situation des communes (urbaines, rurales) et des ménages concernés

(en appartement, en pavillon) : elles peuvent passer par la mise à disposition de composteurs individuels, ou collectifs (pour un immeuble, une rue, un quartier), de poubelles individuelles ou de conteneurs collectifs pour une collecte spécifique en benne à ordures, comme il en existe déjà pour les emballages ou le verre. L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Cette obligation de tri à la source des biodéchets ne concerne pour le moment que les entreprises et les collectivités, dont la production annuelle dépasse 10 tonnes ou 60 litres pour les huiles, volume qui sera abaissé à 5 tonnes au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avant la suppression de ce minimum et l'alignement sur les ménages au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**À SAVOIR :** selon l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement, les biodéchets sont « *les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires* ».

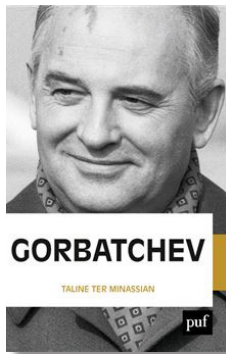
Source : Publié le 14 septembre 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)





## DES ORIGINES DU MONDIALISME — PIERRE HILLARD — À LA GRANDE RÉINITIALISATION

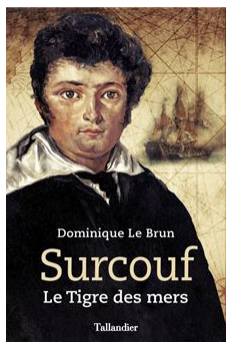
Depuis plus de quinze ans, Pierre Hillard étudie l'idéologie mondialiste, il en a identifié les origines, les acteurs et les objectifs. Fort de cette expertise unique, il « décode » l'actualité dans une série de chroniques couvrant la période allant de 2010 à 2020 où la grille d'analyse qu'il a forgée permet de démontrer la progression implacable, dans les faits et au quotidien, du projet mondialiste « *À une époque de supercherie universelle, dire la vérité est un acte révolutionnaire* ». George Orwell (1903-1950)



## GORBATCHEV — TALINE TER MINASSIAN

Le 8 décembre 1991, la fin de l'URSS est proclamée par le biais d'un communiqué laconique. C'est la fin d'un État qui, vu d'Occident, a incarné tout au long du XX<sup>e</sup> siècle la figure de l'ennemi. La chute de l'URSS signifie aussi la fin d'un modèle politique et économique, le système communiste, et celle d'un bloc militaire, le Pacte de Varsovie. Peu de personnages historiques ont suscité autant de jugements aussi contradictoires. Adulé en Occident, au point que l'on a parlé de « *gorbimania* », il est loin d'être aussi populaire en Russie.

Aujourd'hui âgé de 89 ans, Gorbatchev continue de dénoncer le régime de Poutine et avoue avoir été contre son gré le « *fossoyeur de l'Union soviétique* ». Son parcours épouse toutes les phases de l'histoire de l'Union soviétique au XX<sup>e</sup> siècle depuis son enfance, son entrée aux Jeunesses communistes, sa jeunesse tiraillée entre la fin de la période stalinienne et la déstalinisation, puis son arrivée au pouvoir et le lancement de la perestroïka. La dernière partie est consacrée à l'éclatement de l'URSS en 1991.



## SURCOUF — Dominique le brun

Cinquième « *Robert* » d'une lignée de navigateurs, pêcheurs, armateurs ou négociants maouins, Surcouf le corsaire (1773 - 1827) devient une véritable légende à moins de trente ans. Dans ce récit vivant, l'écrivain de Marine Dominique Le Brun démêle enfin le mythe de la réalité. Il nous fait découvrir l'histoire truculente d'un gamin qui ne vibre que pour la mer. Si ses toutes premières navigations furent sur des négriers, il s'illustre très vite dans la guerre de course. Audacieux et fin stratège, il s'empare, avec sa légère corvette, d'un vaisseau colossal se battant à un contre quatre ! Le Tigre des mers, comme le surnomment les dirigeants de la Compagnie britannique des Indes orientales, règne dès lors sur le Bengale avec une agilité maritime et combative exceptionnelle.

En cinq ans et huit mois, sillonnant l'océan Indien en tous sens, le redoutable corsaire capture une cinquantaine de navires, anglais pour la plupart. Fortune faite, il s'établit à Saint-Malo comme armateur et négociant, demeurant néanmoins un homme d'action. Car aux heures glorieuses de l'Empire succèdent des temps plus sombres : l'invasion du pays, la Restauration, les Cent-Jours, le retour de Louis XVIII, l'avènement de Charles X..., autant de périodes au cours desquelles Surcouf manifeste son engagement, son patriotisme et son goût inépuisable pour le panache.



## CES GUERRES QUI NOUS ATTENDENT — RED TEAM

La Red Team n'est pas la nouvelle série de Netflix. Et pourtant sous ce nom de code un commando a mené une opération pionnière particulièrement haletante. Pour la première fois, le ministère français des Armées et l'Université Paris Sciences et Lettres ont lancé un projet de prospection novateur. Analystes et chercheurs ont partagé librement leurs réflexions avec des auteurs de romans noirs, de science-fiction et de dessinateurs pour imaginer les conflits possibles à l'horizon 2030-2060 : création d'une nouvelle nation pirate née des changements climatiques, hacking possible des implants neuronaux, émergence de sphères communautaires développant une réalité alternative, fragmentation du réel, crises environnementales et bioterrorisme, guerres cognitives s'appuyant sur la désinformation de masse, polarisation du monde en hyperforteresses et hyperclouds.



## GROUPEMENT DE DORDOGNE (24)

*Journée de printemps du 23 juin 2022*

### DES CIGOGNES EN PÉRIGORD !



C'est ce qu'ont pu constater fin juin, près de Mussidan, les membres du groupement de Dordogne au cours de leur journée conviviale de printemps organisée le 23 juin 2022, lors d'une promenade en gabare sur l'Isle, petite rivière coulant depuis le Massif central jusqu'à Libourne en traversant le département.

Tout le monde ici connaît les points communs entre le Périgord et l'Alsace : la confection du foie gras ou la culture ancienne du tabac.

De même, des liens étroits existent entre les deux provinces depuis que le Périgord a accueilli en 1939 les familles alsaciennes évacuées des terres situées entre la frontière allemande et la ligne Maginot. De nombreux jumelages de communes perpétuent ainsi ces relations.



Mais peu d'entre nous savaient que des cigognes se sont sédentarisées dans cette zone accueillante, côté ouest du Périgord, perdant tout instinct de migration vers l'Afrique. On les voit toute l'année dans leurs nids construits au sommet de pylônes ou de troncs d'arbres morts, comme le montre la photo prise depuis la gabare. Tout en haut, surveillés par leurs parents, les petits cigogneaux restent bien sages car ils n'ont pas encore pris leur envol.

Cette sortie amicale agrémentée d'une bruine vivifiante s'est terminée agréablement au restaurant de Saint Martial d'Artenset.



Découvrez  
**GARANTIE +**  
notre contrat dédié  
**ARTICLE L.212-1**  
(EX **ARTICLE L.115**)



# SOLIDARITÉ ENTRAIDE - CONSEIL

**01 43 87 43 65**

Accueil téléphonique personnalisé, situé en France

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT - 5, rue du Havre 75008 PARIS

[www.mutuelle-combattant.com](http://www.mutuelle-combattant.com)



-----  
Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

**ANOCR**

Nom :

Régime Général  Régime Local

Prénoms :

Situation de famille :


Adresse :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total  100 % partiel

C.P. :  Ville :

Article L.115      oui / non       oui / non

  Fixe

Ressortissant ONAC      oui / non       oui / non

Mobile

Etes-vous titulaire      oui / non       oui / non

Email

*A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.*

Conformément à la Loi «Informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.

(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substituée auprès de MIE